



CONTRAT JEUNESSE

Du 10^{ème} arrondissement



© CRL 10, Loïc Marchand ; AJAM, Abdel Sahli

Novembre 2018

ÉDITORIAUX



Pauline Veron

Adjointe à la Mairie de Paris charge de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative, et de la jeunesse.

Paris est une ville jeune, attractive. C'est la première ville étudiante en Europe. Ouverte et accueillante, Paris est une capitale où les jeunes voient leur créativité accompagnée. Ils ont la capacité de prendre des initiatives, de se déplacer facilement, de se construire librement, de faire leurs propres choix de vie.

Cette vérité est néanmoins à nuancer tant la jeunesse parisienne se caractérise par son hétérogénéité, avec une diversité de situations : actifs, étudiants ou sans emploi, vivant dans un logement autonome ou chez leurs parents, avec des niveaux de ressources très différents. De plus, les spécificités parisiennes (durée plus longue des études supérieures, difficultés d'accès au logement, par exemple) peuvent rendre le parcours d'accès à l'autonomie plus compliqué qu'ailleurs.

Aussi, la Ville de Paris poursuit sans relâche son investissement pour la jeunesse, avec près de 200 millions d'euros consacrés chaque année aux politiques en faveur des jeunes, adaptées aux différents quartiers de la capitale et à la diversité des conditions de vie et des aspirations des jeunes Parisiens. Avec le Programme Parisien pour l'Autonomie des Jeunes et les Contrats Jeunesse d'arrondissement, notre politique vise à sécuriser les parcours de vie des jeunes Parisiens, à réduire les inégalités sociales et à leur permettre d'accéder à toutes les ressources disponibles à Paris : culture, sport, loisirs, formation, emploi, santé, logement, citoyenneté.

A l'échelon local, nous nous appuyons sur les réseaux constitués autour des mairies d'arrondissement par les professionnels de la jeunesse, les associations de quartier, les structures municipales dédiées aux jeunes comme les Espaces Paris Jeunes ou les centres Paris Anim', les services municipaux territorialisés et les jeunes eux-mêmes.

Ensemble, de manière collaborative, nous avons défini des objectifs partagés entre la Ville de Paris et les Maires d'arrondissement pour agir localement en faveur des jeunes Parisiens. Vous retrouverez dans ce Contrat Jeunesse l'action qui sera mise en œuvre au cours des trois prochaines années.



Alexandra Cordebard

**Maire du
10^{ème} arrondissement**



Eric Algrain

**Premier adjoint à la Maire,
chargé de la Culture, de la
Jeunesse et des Affaires
scolaires et périscolaires**

Le Contrat jeunesse du 10^{ème} arrondissement est fait pour et par les jeunes habitants du 10^{ème} qui sont nombreux à y vivre, y étudier, y travailler et s'y divertir. Nous sommes très fiers de ces jeunes hommes et femmes qui sont une force pour notre territoire.

Cette 3^{ème} édition du Contrat jeunesse du 10^{ème} nous permet également de renouveler nos engagements envers les jeunes, et de marquer notre volonté d'accentuer nos efforts pour répondre aux nombreux défis qui se posent à eux.

Par ce document nous marquons notre détermination intacte et sans faille à accompagner la jeunesse dans le monde de demain. Les milliers de jeunes femmes et hommes qui évoluent dans le 10^{ème} sont l'avenir et nos initiatives doivent répondre à leurs aspirations et à leurs interrogations, quels que soient les secteurs d'activité. Car nos politiques à destination de la jeunesse ne doivent pas être uniquement ciblées sur des aspects culturels, qui sont essentiels mais non suffisants. Depuis plusieurs années, par ces Contrats jeunesse, nous abordons également les sujets du vivre-ensemble, du bien-être, de l'emploi, ou encore de la mobilité et de l'indépendance.

Avec tous les acteurs de terrain qui travaillent quotidiennement auprès des jeunes, nous avons l'immense responsabilité de leur donner toutes les chances de se construire le meilleur avenir possible. Nous avons réalisé un important travail de co-construction, avec l'ensemble des structures et responsables qui œuvrent pour la jeunesse dans le 10^{ème} arrondissement, pour rédiger ce document. Les jeunes ont été associés, notamment lors d'une matinée citoyenne à la Mairie, mais également via un questionnaire et des groupes de travail ont été réunis, composés de professionnels, pour formuler des orientations précises.

Nous voulons remercier très chaleureusement celles et ceux qui ont pris part à cette réflexion, qui n'a de sens que dans le collectif.

Le document qui vous est présenté est un Contrat. C'est une notion importante car il s'agit donc d'un engagement entre la Mairie du 10^{ème}, les professionnels, et les jeunes. Les objectifs que nous nous fixons ne peuvent être remplis que par l'implication de tous. Nous veillerons, dans le temps, à ce que les engagements pris soient suivis d'effets et que chaque jeune puisse trouver sa place et s'épanouisse sur l'ensemble de notre territoire !

Vive la jeunesse !

SOMMAIRE

MÉTHODOLOGIE DU CONTRAT JEUNESSE D'ARRONDISSEMENT	5
CARTE D'IDENTITÉ DE L'ARRONDISSEMENT	8
<u>PORTRAIT DE LA JEUNESSE DU 10^{ÈME} ARRONDISSEMENT</u>	11
DONNEES STATISTIQUES	12
ANALYSE SYNTHÉTIQUE DU PROFIL DES JEUNES DU 10 ^{ÈME}	13
<u>ÉTAT DES LIEUX DE L'OFFRE DE LOISIRS ET DE SERVICES EN DIRECTION DES JEUNES DU 10^{ÈME} ARRONDISSEMENT</u>	18
1 - PANORAMA DE L'OFFRE EXISTANTE	19
LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES LOCAUX	19
REGARD SUR LA RÉPARTITION DE L'OFFRE SUR L'ARRONDISSEMENT	23
REGARD SUR LES DYNAMIQUES TERRITORIALES	25
2 - ANALYSE SYNTHÉTIQUE DE L'OFFRE EXISTANTE	27
3 - LES PRINCIPAUX CONSTATS	46
<u>LES AXES PRIORITAIRES, OBJECTIFS ET PISTES D' ACTIONS DU CONTRAT JEUNESSE DU 10^{ÈME} ARRONDISSEMENT</u>	48
1 - LES GRANDES PRIORITÉS DE L'ARRONDISSEMENT EN MATIÈRE DE JEUNESSE	49
2 - LES AXES PRIORITAIRES, OBJECTIFS ET PISTES D' ACTIONS	50
AXE 1 : FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	50
AXE 2 : AGIR SUR LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ DES JEUNES, ET PRÉVENIR LES CONDUITES À RISQUES	50
AXE 3 : ENCOURAGER LA CITOYENNETÉ, LA SOLIDARITÉ, ET LE VIVRE ENSEMBLE DES JEUNES	51
<u>ANNEXES DU CONTRAT JEUNESSE DU 10^{ÈME} ARRONDISSEMENT</u>	53
ANNEXE 1 - DONNÉES STATISTIQUES DE L'APUR SUR LES JEUNES DU 10^{ÈME} ARRONDISSEMENT	54
ANNEXE 2 - CARTES DE DENSITÉ DE LA POPULATION JEUNE DANS LE 10^{ÈME} ARRONDISSEMENT ET À PARIS (DOCUMENT APUR)	56
ANNEXE 3 - CARTE DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX DÉDIÉS À LA JEUNESSE (SDJ)	58
ANNEXE 4 – LE CONTRAT DE VILLE 2015 – 2020	59
ANNEXE 5 – CARTE DES QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE ET DES QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE DU 10^{ÈME}	60

MÉTHODOLOGIE DU CONTRAT JEUNESSE D'ARRONDISSEMENT

Signé par la Mairie de Paris et la Mairie d'arrondissement, un contrat jeunesse d'arrondissement (CJA) définit, à l'échelle d'un territoire, des objectifs prioritaires déclinés en pistes d'action concrètes. Il vise à améliorer le recours à l'offre de services destinés à la jeunesse, à renforcer le travail partenarial des acteurs et à faire évoluer le cas échéant les dispositifs.

Les contrats jeunesse d'arrondissement s'inscrivent dans une politique municipale plus large, matérialisée notamment dans le Programme Parisien pour l'Autonomie des Jeunes (PPAJ) adopté en 2015, avec cinq axes essentiels dans la construction de l'autonomie des jeunes :

- s'orienter, se former, s'informer
- trouver un emploi stable
- se loger
- se déplacer, expérimenter la ville
- s'engager, découvrir, s'épanouir.

Basé sur un diagnostic de la jeunesse et des services qui lui sont dédiés dans l'arrondissement, le contrat jeunesse pose les bases d'une réflexion partagée entre les différents acteurs institutionnels ou associatifs.

Les deux premiers contrats jeunesse du 10^{ème} arrondissement, sur les périodes 2013-2015 puis 2015-2018, ont permis aux acteurs de la jeunesse de mieux se connaître et de renforcer ou d'initier des dynamiques territoriales sur des problématiques comme l'insertion socio-professionnelles des jeunes, la prévention des conduites à risque, l'encouragement à la citoyenneté ou encore l'accueil des jeunes sur l'espaces public.

À titre d'exemple, la **coordination insertion** lancée en mars 2015 a notamment amélioré la circulation de l'information, favorisé l'expression par les acteurs de leurs difficultés et besoins et amené à construire des réponses pour mieux armer ces derniers, par exemple sur la question de l'auto-entreprenariat, très en vogue chez les jeunes.

Des **matinées d'échanges de pratiques** en présence de personnes ressource sur des questions comme la santé mentale, les usages du numérique ou encore la vie affective et sexuelle des jeunes, ont par ailleurs rencontré un certain succès auprès d'acteurs de la jeunesse très demandeurs de temps de réflexion entre pairs sur les questions auxquelles ils sont confrontés.

Le **forum des formations professionnelles et technologiques** expérimenté sur l'année scolaire 2016-2017 a fait carton plein auprès des collèges des 10^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements et a été renouvelé sur l'année scolaire 2017-2018.

Dernière illustration de cette dynamique partenariale facilitée par le CJA, les **ciné-débats** organisés avec Unis-cité dans le cadre du programme « Citoyens de la Culture » du Ministère de la Culture ont permis des échanges intéressants avec les jeunes sur des sujets comme le fondamentalisme (sur la base du film Timbuktu) ou l'immigration (sur la base du film la Cour de Babel).

Ces quelques exemples visent à illustrer le travail, bien plus large, réalisé par ou avec les acteurs jeunesse du 10^{ème} au cours de ces dernières années.

Au vu de ce bilan, la Mairie du 10^{ème} arrondissement a souhaité poursuivre cette approche avec la signature d'un troisième contrat jeunesse avec la mairie centrale, pour une période de trois ans.

Pour son élaboration, elle a associé les acteurs de la jeunesse bien sûr, mais aussi les jeunes eux-mêmes, de façon à ce que les axes d'actions prioritaires arrêtés répondent au mieux à leurs besoins et attentes, mais aussi pour susciter, le cas échéant, l'envie d'être acteurs de sa mise en œuvre et donc de la vie de la cité.

Ce processus de concertation a pris la forme suivante :

- **Sollicitation de la parole des jeunes :**
 - Organisation de matinées citoyennes pour amener les collégiens à s'exprimer sur leur arrondissement et sur leurs attentes en matière de politique jeunesse. Une quarantaine de collégiens délégués de quatre collèges ont participé à cette réflexion.
 - Diffusion d'un questionnaire pouvant être rempli collectivement avec un acteur de la jeunesse ou individuellement par les jeunes.
- **Réunions avec les acteurs, à l'initiative de la Mairie d'arrondissement :**
 - Une première réunion plénière a permis de présenter le bilan de l'actuel CJA et la méthodologie arrêtée pour son renouvellement et d'avoir une première discussion sur les attentes des acteurs de la jeunesse.
 - Trois réunions thématiques en groupes restreints ont été organisées pour faire émerger des pistes d'action sur les thématiques suivantes :
 - Éducation, découverte des métiers, orientation, vie scolaire ;
 - Solidarité, citoyenneté, vivre ensemble ;
 - Santé, bien être, prévention des conduites à risque.

- Une seconde réunion plénière a enfin été l'occasion :
 - de présenter une synthèse d'une part du diagnostic de la jeunesse et de l'offre de services lui étant dédiés, réalisé par la Sous-direction de la jeunesse de la Mairie de Paris, et d'autre part de la parole des jeunes ;
 - de confirmer les grands axes d'action prioritaire arrêtés par la Mairie du 10^{ème} sur la base de ce diagnostic, de la parole des jeunes et de ses priorités politiques ;
 - et, enfin, de réfléchir collectivement à la déclinaison de ces axes prioritaires en pistes d'action concrètes en partant des propositions qui ont ressorties des trois réunions thématiques.

Le diagnostic de territoire réalisé par la Sous-direction de la jeunesse de la Mairie de Paris a reposé sur des entretiens avec des acteurs associatifs et institutionnels et en une analyse :

- **S'agissant du portrait de la jeunesse de l'arrondissement :**
 - des données existantes de l'INSEE ;
 - du portrait social d'arrondissement réalisé par la DASES ;
 - d'études de l'APUR, celle réalisée en 2012 et actualisée et enrichie en 2015 et 2018 sur la jeunesse parisienne et d'autres plus généralistes sur la population parisienne.
- **S'agissant de l'état des lieux de l'offre de services et de loisirs en direction des jeunes :**
 - des données quantitatives issues de documents variés provenant des services de la Ville de Paris ;
 - des diagnostics locaux, rapports d'activités, etc. provenant des acteurs de terrain associatifs et institutionnels.

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ARRONDISSEMENT

Sources :

APUR – Recueil thématique 2017

INSEE – Recensement de la population 2014

DASES – Portrait social du 10^{ème} (octobre 2017)

DDCT – Mission politique de la Ville – Contrat de Ville 2015-2020

Un arrondissement de mixité sociale, jeune, et cosmopolite

Avec **92 228 habitants** en 2014 (soit une baisse notable de 3,8% par rapport à 2009 alors que la population parisienne est globalement stable sur cette période), le 10^{ème} arrondissement totalise **4,2% de la population de Paris**. Il a une **densité de population** (32 005 habitants au km²) **très nettement supérieure à la moyenne parisienne** (21 153 habitants, ou 25 530 habitants hors bois de Boulogne et Vincennes) alors que la capitale est déjà l'une des villes les plus denses d'Europe.

L'arrondissement se caractérise également par **d'importants flux quotidiens de personnes** en lien avec la présence de deux gares (gare du Nord et gare de l'Est), de trois hôpitaux et du canal Saint-Martin.

C'est également un arrondissement « **jeune** », avec une **surreprésentation** :

- **des enfants de moins de 15 ans (15,8% de la population en 2013** contre 14,4% en moyenne à Paris, un chiffre parmi les plus élevés de la capitale, derrière les 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements) et donc **des familles avec enfant(s) (42% contre 39%)**.
- **des classes d'âge démarrant leur vie active (25-45 ans)** qui totalisent 39% de sa population (contre 33% en moyenne à Paris).

Un important phénomène de gentrification...

Le 10^{ème}, en termes de profil socio-économique, tend à s'éloigner de ses arrondissements voisins du Nord pour se rapprocher de la sociologie de ses voisins au sud (2^{ème} et 3^{ème}), de l'ouest (9^{ème}) et de l'est (11^{ème}). La CAF parle dans son dernier diagnostic parle ainsi d' « *un territoire à deux vitesses* ».

L'arrondissement est en effet désormais principalement un **territoire dit de « mixité sociale »**, où le niveau de vie médian est très proche de celui de Paris avec une présence importante à la fois de cadres et d'allocataires dépendants des prestations sociales, ces derniers étant souvent de jeunes diplômés en début de vie active disposant de faibles revenus, voire d'aucun, ce qui leur permet de percevoir des aides sociales, notamment dans le domaine du logement.

Y vivent également des populations plutôt diplômées exerçant des activités intellectuelles mais touchées par une certaine précarité. Du côté des gares et à l'est du canal Saint-Martin, c'est un **territoire dit de « classes moyennes »** qui prévaut, avec de nombreux employés et ouvriers, une part des familles avec enfant(s) importante, une surreprésentation des locataires sociaux et un taux de pauvreté supérieur à la moyenne parisienne.

Historiquement bâti sur d'anciens faubourgs annexés à la capitale, le 10^{ème} arrondissement s'est urbanisé et industrialisé au cours du 19^{ème} siècle, provoquant une arrivée importante d'ouvriers, d'employés et d'artisans. C'est à partir des années 1980 que sa sociologie a commencé à évoluer avec la rénovation de nombreux espaces urbains (Z.A.C. Jemmapes-Grange aux Belles, quais du canal Saint-Martin notamment) et l'installation d'une population plus diplômée.

Ce **phénomène de gentrification** s'est également accompagné de la **création de nombreux lieux festifs et culturels** comme l'entrepôt Point P devenu « Point Éphémère » qui rassemble des résidences d'artistes, des lieux d'exposition, une salle de concert et un café.

À cette mixité sociale s'ajoute **une dimension cosmopolite. La proportion de population immigrée, bien qu'en recul sur plusieurs quartiers, reste légèrement supérieure à celle de la moyenne parisienne** (21,1% en 2013 contre 20,4%), notamment au sud de l'arrondissement, et dans le quartier Faubourg du Temple – Hôpital Saint-Louis qui compte la plus forte proportion (27%). Le 10^{ème} compte notamment de **nombreux immigrés en provenance du sous-continent indien** (à proximité de la gare du Nord et au sein du passage Brady) et d'importantes **communautés kurdes et turques** (rues de l'Échiquier et d'Enghien et jusqu'au Faubourg Poissonnière).

... qui n'exempte pas l'arrondissement de difficultés sociales, notamment dans sa partie Est

Un revenu disponible annuel médian de 24 243€ par ménage (chiffre 2013) proche de la moyenne parisienne (25 981€) cache d'importantes disparités qui permettent de comprendre pourquoi l'arrondissement connaissait, en 2014, un **taux de pauvreté supérieur à celui de la capitale** (18,6% contre 16,1%) et un **taux de chômage également plus élevé** (12,3% contre 12% pour Paris). Enfin, le 10^{ème} accueille, notamment aux abords des deux gares et du sud-est de l'arrondissement, **de nombreuses personnes sans-abri** qui souffrent de problématiques spécifiques (prostitution, toxicomanie, etc.) et font l'objet d'une attention toute particulière des pouvoirs publics.

Cette **précarité est davantage visible dans certains quartiers : Faubourg du Temple – Hôpital Saint-Louis et Grange aux Belles Terrage**. Ce dernier a également connu une augmentation du nombre d'immigrés sur la période récente (+8%), seul quartier du 10^{ème} à connaître une telle évolution. Ce quartier constitue, en outre, un des secteurs de l'arrondissement où les indicateurs de précarité sont en hausse.

Une partie de ces quartiers bénéficie d'un projet de territoire dans le cadre de la politique de la ville avec un **quartier prioritaire réglementaire** (celui du « Grand Belleville ») et **deux quartiers de veille active** (ceux du « Buisson Saint-Louis Sainte-Marthe Grange-aux-belles » et « Les Portes ») (dans le quartier Château d'eau – Lancry). **Quelque 38 600 habitants sont ainsi concernés, soit 41% environ de la population de l'arrondissement.**

Le quartier politique de la ville « Grand Belleville » accueille une **population particulièrement jeune, cosmopolite et précaire**. Les proportions de jeunes et d'immigrés y sont supérieures à celles du 10^{ème} arrondissement et même à celles de l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville de Paris, à respectivement 32% et 30% (contre 31% et 29% pour les QPV parisiens). Le taux de chômage y est, lui aussi, supérieur à celui enregistré dans le 10^{ème} arrondissement à 17,8% en 2013. Les jeunes ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation représentent 19% de leur tranche d'âge, contre 9% pour le 10^{ème} arrondissement. Enfin, 30% sont sans-diplôme contre 24% dans le 10^{ème}.

À noter cependant que les chiffres remontent pour les plus récents à 2014, date du dernier recensement de la population. Or, depuis, la situation économique s'est améliorée et la population de l'arrondissement ne cesse de se renouveler.

PREMIÈRE PARTIE

PORTRAIT DE LA JEUNESSE DU 10^{ÈME} ARRONDISSEMENT

DONNEES STATISTIQUES

Les principaux indicateurs relatifs aux jeunes du 10^{ème}

Selon les chiffres 2014 de l'INSEE, 22% de la population du 10^{ème} a entre 16 et 29 ans (pour 23 % à Paris) et 13% a entre 16 et 25 ans (contre 15% à Paris).

Parmi les 16 – 25 ans, 42 % vivent chez leurs parents (43% à Paris) ; 64 % sont des étudiants (70% à Paris) ; 41 % sont de jeunes actifs occupés (37% à Paris) ; 10% sont ni en emploi, ni en études (9% à Paris) et, enfin, 19% sont au chômage, comme à Paris.

S'agissant des 16 – 29 ans, 5 % ne sont pas scolarisés et sont sans qualification, le même chiffre que pour l'ensemble de la capitale.

Le service académique de Paris fait état (chiffres pour l'année 2013-2014) d'un taux de retard scolaire pour les entrants en 6^{ème} (1 an et plus) de 14, 75%, contre un taux académique de 10, 2% ; d'un taux de retard scolaire au niveau 3^{ème} (2 ans et plus) de 1,52%, contre un taux académique de 1,6% et d'un taux de réussite au brevet de 64%, contre un taux académique de 80%.

Notons enfin que 17 % des jeunes de 18 à 24 ans bénéficient de la CMU, à l'image de la moyenne parisienne.

ANALYSE SYNTHÉTIQUE DU PROFIL DES JEUNES DU 10^{ÈME}

Sources :
Données INSEE 2014
Diagnostic territorial CAF 2018
Rapport d'activité de l'association LES ÉQUIPES D'AMITIÉ (2016)
Portrait social du 10^{ème} (2017) et Diagnostic social (novembre 2016) de la DASES

Le 10^{ème} est un **arrondissement plutôt jeune** avec une moyenne d'âge de 37 ans (contre 39,9 ans pour le territoire parisien).

Il compte 14 586 enfants de moins de 15 ans ainsi que **21 327 jeunes de 15 à 29 ans, ces derniers représentant 23% de sa population**, une proportion équivalente à la moyenne parisienne. Toutefois leur effectif a diminué nettement plus dans l'arrondissement (- 8% soit 1 950 jeunes en moins) que sur l'ensemble de la capitale (- 2%) depuis 2009. Cette baisse est à l'œuvre dans l'ensemble des quartiers, à l'exception de Château d'eau – Lancry (hausse de +7% des 15 à 29 ans).

En revanche la structure par âge du 10^{ème} présente une **surreprésentation des actifs âgés entre 25 et 45 ans** (39% contre 33% en moyenne à Paris), notamment masculins, avec une forte proportion de cadres et professions intellectuelles dites supérieures.

Cette jeunesse participe au caractère festif de l'arrondissement en fréquentant les multiples cafés situés au bas de la rue du Faubourg Saint-Denis, dans le secteur des rues des Récollets et de Lancry, dans le quartier Sainte-Marthe ou encore au sud de l'hôpital Saint-Louis ; en se retrouvant sur les berges du canal Saint-Martin en fin de journée et le soir lorsque les températures sont clémentes ; ou encore en plébiscitant des évènements comme les Voix sur berges.

Cette présence de jeunes actifs accompagne également le dynamisme économique de l'arrondissement avec des créations d'entreprises qui sont revenues, en 2016, à leur haut niveau de 2010 avec 3 130 créations environ, en particulier dans les secteurs des services aux entreprises (près de 50%). Ces créations avaient été fortement impactées par la diffusion dans l'économie réelle de la crise financière de 2008.

Et selon la dernière enquête de BureauxLocaux, premier site d'annonces immobilières pour les entreprises à la recherche de bureaux, le 10^{ème} a gagné trois places en 2017 pour se situer à la cinquième place des arrondissements parisiens les plus recherchés par les entreprises, bénéficiant de sa bonne desserte en transport en commun, de son cadre de vie agréable et, enfin, d'un phénomène de report des demandes sur le 2^{ème} arrondissement, en forte hausse également suite notamment à l'implantation du centre d'affaires #Cloud près du Sentier.

Le 10^{ème} est également un arrondissement **plus familial** que la moyenne parisienne avec 42% des foyers qui sont des couples avec enfant(s), contre 39% pour le territoire parisien. À l'inverse, la proportion de couples sans enfant est inférieure de deux points à celle de la capitale, à 40%. La part peu élevée de jeunes âgés de 15 à 20 ans reflète probablement le départ de la capitale lors de l'agrandissement de la famille.

Comme nous l'avons vu dans le portrait de l'arrondissement, le bouleversement de sa sociologie constaté ces dernières décennies, avec une montée en puissance des CSP dites supérieures, ne doit pas occulter la présence sur l'arrondissement d'une population d'origine modeste et l'existence de réelles difficultés pour une partie de la jeunesse.

■ Des difficultés scolaires

Les chiffres relatifs aux élèves reçus au diplôme national du brevet (DNB) font ressortir un taux de diplômés plus faible qu'ailleurs : dans le 10^{ème}, le nombre de collégiens ayant été reçus au DNB en 2014 est de 64%, un taux nettement inférieur à la moyenne parisienne de 80%.

Pour ce qui concerne les reçus au baccalauréat, le taux de réussite du lycée Colbert est de 80%, contre 92% pour la moyenne parisienne dans les lycées d'enseignement général (données académiques 2017).

Le taux de réussite moyen est en revanche supérieure à la moyenne parisienne dans les lycées d'enseignement professionnel.

Concernant les collèges, la Mairie du 10^{ème} s'est fortement impliquée dans la réduction du nombre d'élèves à Grange aux Belles (passage de 7 à 3 divisions par niveaux et de 700 à 300 élèves) et a accompagné la création en 2015 du collège Françoise Seligmann jusqu'alors annexe du collège Valmy.

Quelque 18,5% des jeunes de 15 à 24 ans non scolarisés sont de leur côté sans diplôme, contre 18,3% à Paris, un chiffre qui monte à 20,9% de l'ensemble de la population de 15 ans ou plus non scolarisée (contre 20,5% en moyenne à Paris).

Le taux de sortie précoce du système scolaire (jeunes âgés de 16 à 29 ans sans qualification) du 10^{ème} est, à 5%, équivalent à la moyenne parisienne.

Or l'absence de diplôme est un facteur important de précarité : on observe une **superposition à Paris des personnes non diplômées et de la localisation des logements sociaux et des personnes sans emploi**, notamment en quartier périphérique au nord, est et sud-est de la capitale. Cette tendance se vérifie à l'échelle du 10^{ème} arrondissement où les **quartiers Faubourg du Temple – Hôpital Saint-Louis et Grange aux Belles – Terrage**, qui concentrent une grande proportion de logements sociaux, présentent dans le même temps une part de non scolarisés et non diplômés supérieure à celle de l'arrondissement, à 24,8%, et un taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes (25%).

Par ailleurs, le taux d'élèves boursiers en lycées généraux et technologiques publics est de 29,4% dans le 10^{ème}, contre 16,7% en moyenne à Paris (2010).

Le 10^{ème} arrondissement accueillait enfin 7 500 étudiants en 2012, soit 7,9% de sa population totale, une proportion sensiblement inférieure à celle enregistrée par la capitale (10%).

- Une présence parentale parfois insuffisante

La DASES note, dans son diagnostic social de novembre 2016, les difficultés rencontrées avec leurs enfants par des parents écartelés entre des horaires de travail décalés, des contraintes budgétaires importantes et leurs obligations parentales.

Une des conséquences en est **la présence d'enfants de plus en plus jeunes sur l'espace public, placés sous la surveillance de légèrement plus grands. D'autres jeunes légèrement plus âgés sont également sur l'espace public, entre chaque période de prise en charge dans les lieux d'accueil ou de loisirs existants**, notamment dans le quartier de la Grange aux Belles.

Les acteurs sociaux soulignent la problématique, dans ces familles, de la prise en charge des plus petits par les plus grands, le plus souvent des filles, perturbant du coup la scolarité de ces derniers ou les empêchant de profiter des activités de loisirs qui leur sont proposées le mercredi ou pendant les vacances.

« *La présence de jeunes dans l'espace public, parfois dès 10 ans et à des horaires où ils peuvent disposer d'activités de loisirs et périscolaires, est relevé par de nombreux acteurs* », souligne ainsi la CAF dans son dernier diagnostic territorial.

L'année 2017 a par ailleurs été marquée par la montée en puissance (bien que le phénomène soit ancien) des rixes entre jeunes du quartier de la Grange aux Belles et du quartier Chauffournier dans le 19^{ème}, rixes qui ont provoqué un décès et plusieurs blessés graves et qui mobilisent l'ensemble des acteurs sociaux et ceux de la jeunesse.

L'équipe de prévention spécialisée « Tempo – Les équipes d'amitié » qui intervient dans l'est de l'arrondissement indique que des jeunes du quartier Terrage sont également impliqués dans des conflits inter-quartiers.

Des difficultés ont enfin été constatées des dernières années avec quelques jeunes sur le carré Saint-Lazare, pouvant parfois impacter le fonctionnement du centre social Paris des Faubourgs et de la médiathèque Françoise Sagan.

Pour pallier à cette problématique des rixes et des conflits d'usage sur l'espace public, l'ensemble des acteurs qu'ils soient institutionnels ou associatifs se sont fortement impliqués, en engageant un travail de sensibilisation et de mobilisation des parents et en renforçant l'offre d'activités à destination de la jeunesse, notamment à la médiathèque Françoise Sagan. La mairie du 10^{ème} arrondissement organise régulièrement des comités de pilotage rassemblant tous les acteurs sur une problématique plus large que la question de la jeunesse et que la présence des jeunes dans l'espace public.

- Des jeunes marginalisés autour des gares du Nord et de l'Est

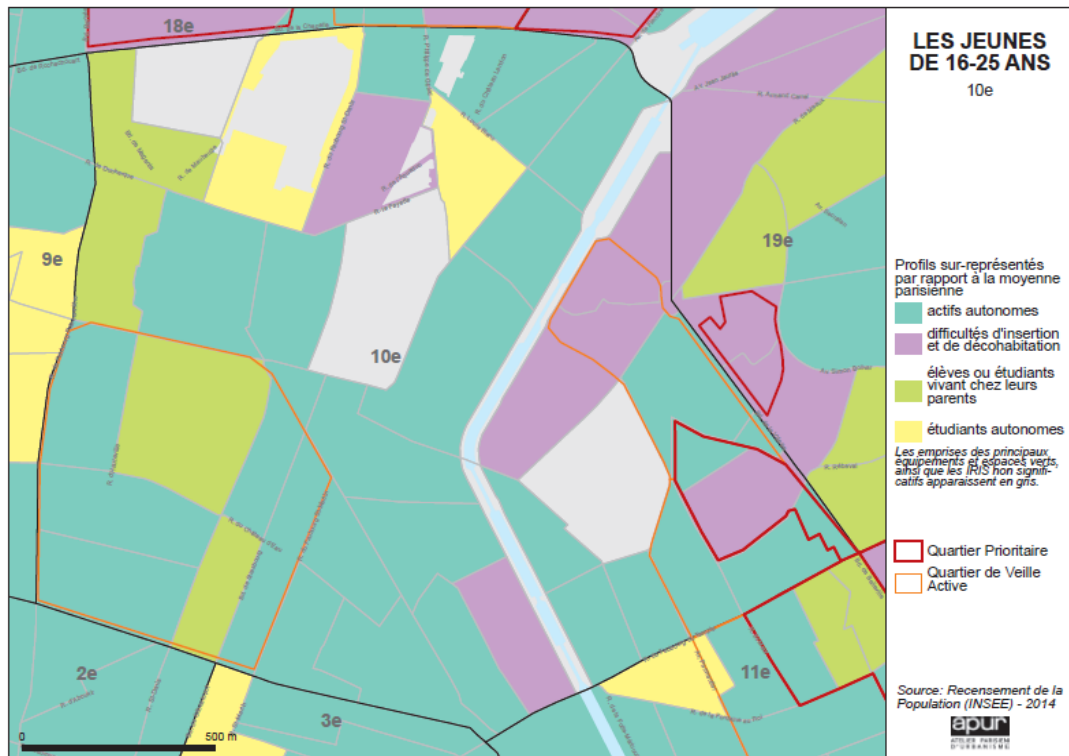
Le 10^{ème} arrondissement accueille deux grandes gares, portes d'entrée dans Paris de populations en situation de grande précarité, dont des jeunes. L'équipe de prévention spécialisée « Nord Way » de l'association Les équipes d'amitié, dans son rapport d'activité 2016, indique que le nombre de jeunes qu'elle suit aux abords des gares (près de 250) progresse fortement, notamment en raison de la présence de jeunes migrants (40 adolescents accompagnés).

Dans son diagnostic social, la DASES liste les zones où se concentrent ces jeunes en déshérence : les gares (particulièrement celle du Nord), les quais et les environs du canal Saint-Martin, en particulier dans la partie nord (côté quai de Jemmapes, dans le quartier de la Grange-aux-Belles), les abords du jardin Villemin et des squares Alban Satragne, Frédéric Lemaître et Saint Vincent de Paul et, enfin, autour de la République.

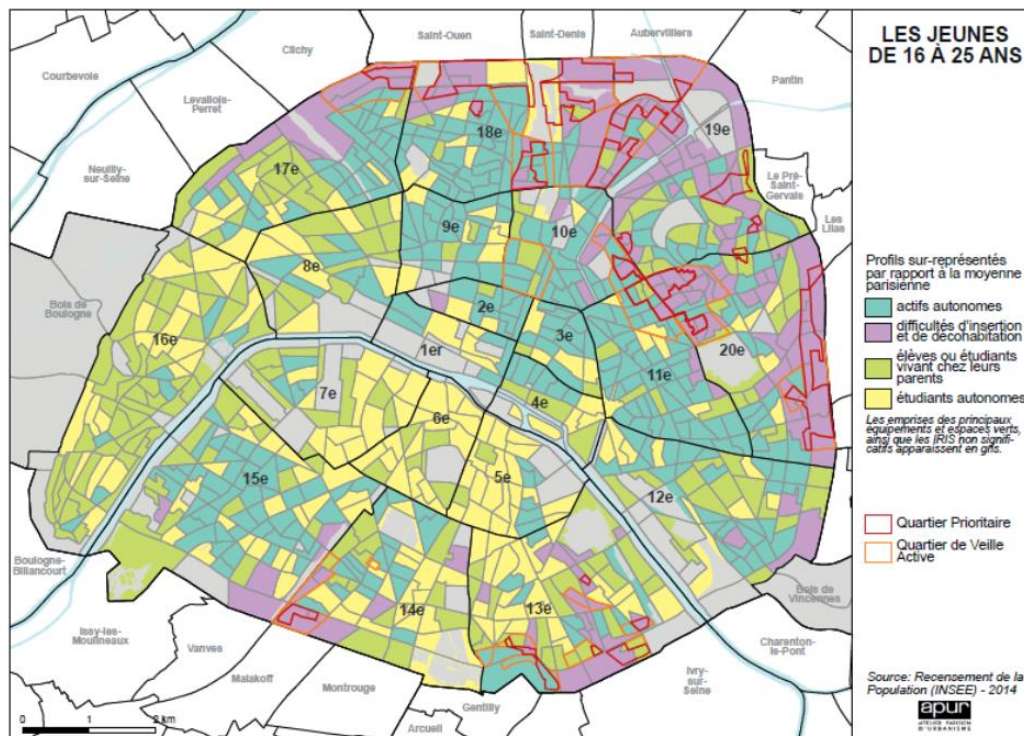
Cette population, bien qu'elle soit en nombre limité, mobilise de nombreux acteurs sociaux, notamment l'équipe de prévention spécialisée « Nord Way » de l'association Les équipes d'amitié qui note, dans un rapport d'activité, d'une part les conflits d'usage que la présence de cette population sur l'espace public provoque avec les riverains, et d'autre part ses conduites à risque, notamment le recours à la prostitution que ce soit chez les filles ou les garçons (75% des garçons de 15 à 25 ans accompagnés par l'équipe de prévention).

Cartes APUR de la typologie des jeunes de 16 à 25 ans

➤ Carte pour le 10^{ème} arrondissement



➤ Carte pour Paris



DEUXIEME PARTIE

ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE DE LOISIRS ET DE SERVICES EN DIRECTION DES JEUNES DU 10^{ÈME} ARRONDISSEMENT



1 - PANORAMA DE L'OFFRE EXISTANTE

Les équipements et services locaux

■ Équipements de la Sous-direction de la jeunesse de la Mairie de Paris :

- 4 centres Paris Anim' (CPA), gérés par l'association CRL10 : Château-Landon, Jemmapes, Grange aux Belles et Jean Verdier.

■ Équipements sportifs municipaux :

- 4 gymnases (Grange aux Belles, Jemmapes, Château-Landon et Parmentier)
- 3 centres sportifs (Julie Vlasto, Marie Paradis, Jean Verdier)
- 3 terrains d'éducation physique (TEP) : Grange aux Belles, Verdun, Lafayette
- 1 salle de sport : Buisson Saint-Louis
- 2 piscines (Château-Landon et Catherine Lagatu) et 1 bassin école (Grange aux Belles)
- 1 boulodrome
- 1 aire sportive en accès libre (1 terrain de basket ainsi qu'un roller parc) qui de Jemmapes.

■ Loisirs / culture / sport :

- 1 conservatoire (Hector Berlioz)
- 3 médiathèques (Françoise Sagan, François Villon, Lancry)
- Une dizaine de théâtres
- 8 salles de concert
- 3 cinémas dont un établissement municipal (le Louxor)
- Une quinzaine d'associations locales intervenant auprès des jeunes
- 3 associations sportives en contrat d'objectifs avec la Ville de Paris.

■ Information / orientation / vie scolaire :

- 1 maison de la vie associative et citoyenne (MVAC)
- 1 centre d'information et d'orientation (CIO) : le CIO Est 1 qui travaille sur les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 10^{ème} et 12^e arrondissements
- 5 collèges publics et 2 collèges privés
- 4 lycées publics et 3 lycées privés.

■ Prévention :

- 2 centres sociaux (Aires 10 et le Pari's des Faubourgs)
- 2 clubs de prévention (Les équipes d'amitié et l'AJAM).

■ Emploi / logement / accès au droit :

- 1 Ensemble Paris Emploi Compétence accueillant le PLIE Paris Nord-Est
- 1 maison de la justice et du droit (Paris Nord Est)
- 1 site de la Mission locale de Paris (le site Centre)
- 1 régie de quartier – La Maison du Canal
- 1 résidence étudiante du CROUS.

■ **Action sociale / santé :**

- 1 service social de proximité
- 1 antenne du Planning familial
- 1 centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)
- 1 atelier santé ville (ASV)
- 1 coordinateur Paris Santé Nutrition
- 1 salle de consommation à moindres risques (SCMR), gérée par l'Association Gaia.

LES FINANCEMENTS DE LA SOUS DIRECTION DE LA JEUNESSE DE LA MAIRIE DE PARIS

(Source DJS – 2017)

- 25 000€ de subventions localisées attribuées aux associations jeunesse de l'arrondissement (chiffre 2017)
- 2 117 993€ versés en 2017 aux centres d'animation dans le cadre d'une délégation de service public
- 6 900 € par an attribués au 10^{ème} arrondissement pour le dispositif Paris Jeunes Vacances
- 560 Pass Jeunes retirés en 2017 par les structures et associations jeunesse pour une distribution directe aux jeunes
- Quartiers Libres : une dizaine de jeunes du 10^{ème} ont bénéficié du dispositif et 3 associations ont été créées dans ce cadre depuis le lancement du dispositif en 2015
- BAFA Citoyen : une trentaine de jeunes ont bénéficié du dispositif depuis le lancement, dont 17 en 2017.

La Sous-direction de la jeunesse de la Mairie de Paris dispose également d'une enveloppe territorialisée pour aider au développement de projets partenariaux entre les différents acteurs de la jeunesse sur l'arrondissement.

Par ailleurs, de nombreuses directions de la Ville de Paris participent au financement des politiques parisiennes en direction de la jeunesse. Ces financements sont présentés chaque année en décembre au Conseil de Paris dans un « bleu budgétaire ».

LA PAROLE DES JEUNES

Une vision positive et nuancée.

Des collégiens se sont exprimés sur leur vision du 10^{ème} arrondissement lors de matinées citoyennes réunissant les délégués de classes de 4^{ème} et 3^{ème}, ces derniers étant censés avoir préalablement échangé avec leurs pairs au sujet de leurs attentes vis-à-vis du CJA. Une dizaine de jeunes se sont par ailleurs exprimés par l'intermédiaire d'un questionnaire distribué aux partenaires de la jeunesse.

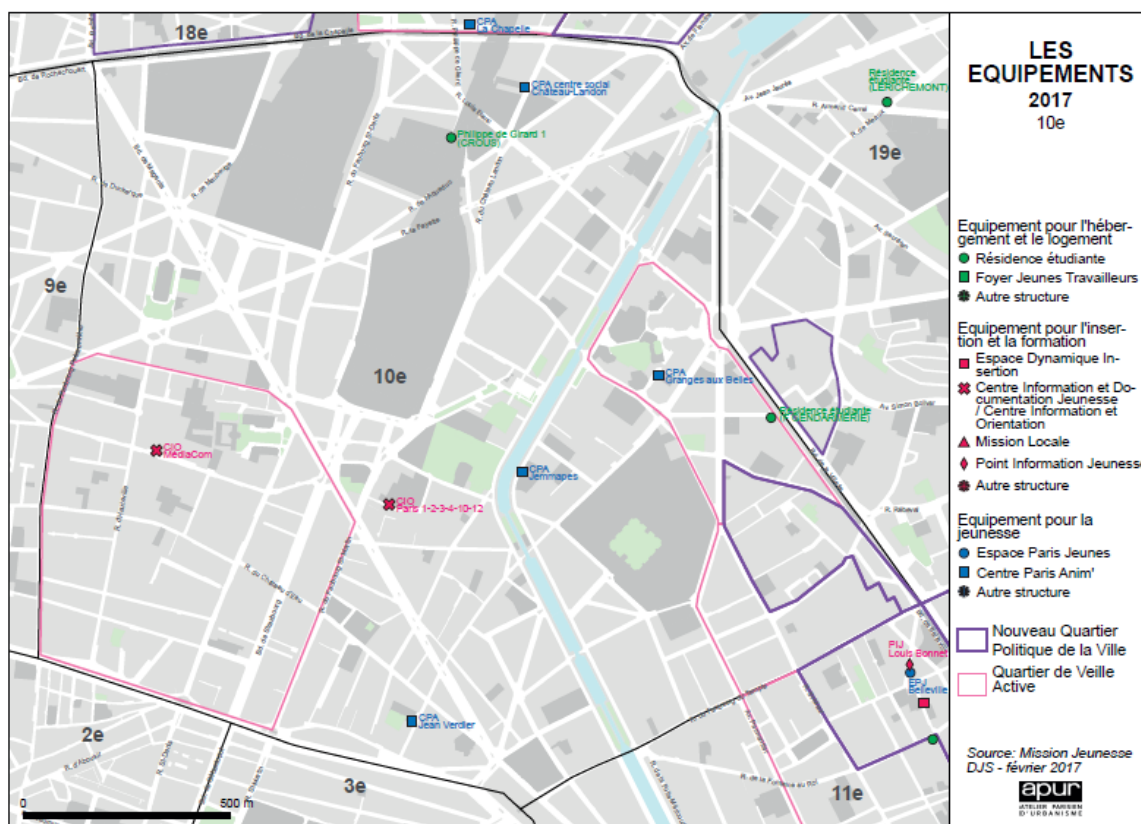
La thématique du contrat jeunesse d'arrondissement a beaucoup intéressé les jeunes. Ces derniers ont apprécié qu'on les sollicite et se sont fortement impliqués dans la démarche. Leur participation a permis des ateliers riches en contenu et des projets de qualité. De nombreux jeunes ont manifesté leur intérêt pour la suite du CJA et le devenir de leurs projets.

De cette parole des jeunes, il ressort une vision positive de l'arrondissement, même si elle n'est pas exempte de critiques :

- Le 10^{ème} est perçu comme un arrondissement riche en équipements, qu'il s'agisse d'équipements pour les jeunes ou d'équipements en général. De même, le 10^{ème} est reconnu comme un arrondissement où les manifestations (culturelles, sportives, etc.) sont nombreuses. Enfin, la dimension cosmopolite de l'arrondissement est mise en avant comme un atout ;
- Le fait que l'arrondissement soit plutôt petit et qu'il soit bien desservi en transports collectifs donne un sentiment de proximité et de familiarité aux jeunes. Et le fait qu'il soit plutôt central permet, aux yeux des jeunes, d'aller facilement ailleurs dans Paris ;
- L'atmosphère conviviale de l'arrondissement a été citée à de nombreuses reprises comme l'un de ses points forts ;
- Les endroits les plus souvent cités pour faire du sport, se divertir ou se cultiver sont : le jardin Villemin et le stade Grange aux Belles, le centre social Pari's des Faubourgs et la médiathèque Françoise Sagan. Le canal et les quais sont également des lieux souvent cités pour socialiser ;
- Enfin, les élèves regrettent en priorité le nombre insuffisant d'espaces extérieurs, dédiés aux jeunes notamment, où socialiser dans l'arrondissement et le manque de zones piétonnes. Les jeunes déplorent également la pollution de l'air.

Regard sur la répartition de l'offre sur l'arrondissement

CARTE DES EQUIPEMENTS À DESTINATION DE LA JEUNESSE



L'offre de services à destination des jeunes du 10^{ème} est globalement satisfaisante.

L'arrondissement est plutôt bien doté en matière d'équipements avec 4 centres Paris Anim', 4 gymnases, 3 centres sportifs, 3 terrains d'éducation physique, 2 piscines et 2 centres socio-culturels. Ces équipements sont répartis de façon relativement homogène sur le territoire, malgré une certaine concentration dans l'est.

Il est à noter que la Maire de Paris a en début de mandature engagé une réflexion sur l'évolution des équipements municipaux dédiés à la jeunesse. La réforme à laquelle elle a abouti en 2016 a visé à donner une place plus importante aux jeunes dans les centres Paris Anim' (les ex centres d'animation), en y développant, là où les locaux le permettaient, un accueil informel et, le cas échéant, un Point Information jeunesse. Elle visait également à donner une plus grande lisibilité à l'offre municipale avec la création d'un nouveau type d'équipement, l'Espace Paris Jeunes (EPJ), synthèse des missions des ex espaces jeunes, antennes jeunes et lieux d'accueil innovants.

Suite à cette réforme, l'association CRL 10, délégataire de service public pour la gestion des 4 centres Paris Anim' du 10^{ème}, a mis en place un pôle jeunesse, animé par deux personnes, commun aux quatre centres. De son côté, l'ancien lieu d'accueil innovant, qui rencontrait des difficultés à toucher son public, abrite désormais sur une partie des locaux, une structure de proximité gérée par le club de prévention l'AJAM avec une approche plus familiale, l'autre partie étant utilisée par les Restos du cœur.

Regard sur les dynamiques territoriales

Le contrat jeunesse d'arrondissement pour la période 2015-2018 a permis, sous l'égide de la Mairie du 10^{ème} arrondissement, de renforcer les dynamiques partenariales sur l'arrondissement initiées lors du précédent CJA.

La « **coordination jeunesse** » animée par les Référents jeunesse de territoire (RJT) de la DJS, qui réunissait régulièrement tous les acteurs de la jeunesse de l'arrondissement pour leur permettre de mieux se connaître et faciliter la circulation de l'information a évolué sous ce second contrat. Les RJT ont opté pour une approche « par quartier » visant à y renforcer les dynamiques partenariales en partant de projets concrets s'inscrivant dans les priorités du contrat jeunesse – tournoi de babyfoot, atelier de graph ou encore chorégraphie urbaine organisés pour un usage plus pacifié de l'espace public dans le quartier des Portes ; ciné débats citoyens sur le quartier Château-Landon et des Portes pour y favoriser le vivre ensemble.

Ces projets, construits avec les professionnels de la jeunesse, ont renforcé les liens entre structures qui avaient du mal à travailler ensemble, que ce soit sur le Clos Saint-Lazare (médiathèque Françoise Sagan qui venait d'ouvrir, centre socio-culturel le Paris des Faubourgs et équipe de prévention AJAM), ou dans le quartier « Château-Landon » où la priorité était de renforcer les liens entre le club de prévention Les équipes d'amitié et le CPA Château-Landon, et d'intégrer l'association « Le Rocher » dans le réseau.

Seuls deux axes prioritaires ont continué à bénéficier d'une approche au niveau de l'arrondissement, l'insertion professionnelle et la prévention de conduites à risque (cf. infra).

L'Équipe de Développement Local anime de son côté le projet de territoire Politique de la ville du 10^{ème} avec quatre grandes priorités : l'accès aux droits et aux services publics pour favoriser la citoyenneté et prévenir les situations de précarité ; l'éducation, la scolarité, l'accès à la culture et au sport pour soutenir les parcours des jeunes et les familles ; des acteurs économiques partenaires de l'emploi et de la diversité commerciale ; des espaces publics vecteurs de citoyenneté, de solidarité et de lien social.

Dans le champ scolaire et éducatif, **l'Équipe Pluridisciplinaire de Réussite Éducative (EPRE)** permet un important travail en réseau des acteurs associatifs et institutionnels du territoire pour prévenir l'échec scolaire via des parcours personnalisés pour les élèves en difficulté.

L'Atelier Santé Ville, rattaché administrativement à la DASES mais fonctionnellement à la Mission Politique de la Ville de la DDCT, vise à promouvoir une démarche de santé publique auprès des populations les plus vulnérables et à mobiliser et accompagner les habitants, les acteurs et les professionnels des quartiers sensibles du 10^{ème} autour d'actions relatives, par exemple, à la santé des femmes, des jeunes ou encore de l'accès aux droits et aux soins.

Sur les questions de nutrition, **Paris Santé Nutrition**, également rattaché à la DASES, monte des actions autour de l'alimentation et de l'activité physique, dans les écoles primaires et collèges notamment.

Enfin, dans le champ citoyen, **une coordination de lutte contre les discriminations** est animée par l'EDL pour mener des actions collectives de sensibilisation et de prévention des discriminations, avec pour objectif de renforcer le pouvoir d'agir des habitants sur cette question.

Dans le champ social, une **coordination de l'action sociale** est assurée par le coordinateur social de territoire de la DASES sur des problématiques locales identifiées (un travail a par exemple été engagé auprès des familles afin qu'elles aient une meilleure visibilité des actions de loisirs pendant l'été).

Le 10^{ème} accueille enfin une quinzaine d'associations proposant des activités et des projets aux jeunes de l'arrondissement tout au long de l'année (loisirs, accompagnement scolaire, soutien à l'insertion professionnelle...). Ces dernières ont exprimé le besoin, à l'occasion de la concertation mise en œuvre à l'occasion du renouvellement de CJA, de partager leurs expériences, de mutualiser leurs démarches, à destination des établissements scolaires par exemple, d'engager des actions communes et, enfin, de travailler et réfléchir collectivement à la mise en œuvre des axes prioritaires et pistes d'action du prochain CJA.

Elles ont souligné à cet égard l'importance de disposer d'annuaires des ressources du territoire, un outil d'autant plus nécessaire qu'un important renouvellement est constaté au niveau des acteurs.

2 - ANALYSE SYNTHÉTIQUE DE L'OFFRE EXISTANTE

A – Parcours des jeunes et insertion

■ **Scolarité, emploi et insertion professionnelle**

L'insertion socioprofessionnelle, la santé des jeunes et l'accès à l'information sont des axes de travail privilégiés pour les acteurs de la jeunesse du 10^{ème} arrondissement.

- **Insertion professionnelle :**

Cette problématique est investie par plusieurs partenaires du territoire, la Mission locale de Paris, Pôle emploi, le centre d'information et d'orientation (CIO), la régie de quartier La Maison du Canal, l'EDL ou encore des associations comme Colombbus...

Le 10^{ème} arrondissement dépend du **site « centre » de la Mission locale de Paris (MLP)**. Celle-ci accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans la construction de leur projet professionnel, avec un focus sur les jeunes les plus éloignés des institutions. Un total de 728 jeunes de l'arrondissement sont suivis par la MLP (6% de cette classe d'âge). Un partenariat toujours plus étroit des partenaires jeunesse avec la Mission locale, notamment pour le déploiement du dispositif de la « Garantie jeune », est à poursuivre sur le 10^{ème}.

Le centre d'information et d'orientation (CIO) est un service public où des conseillers, personnels de l'Éducation nationale, reçoivent toute personne souhaitant s'entretenir de leur orientation scolaire et professionnelle. Une documentation papier et des sites sont en libre accès. Les conseillers interviennent également dans les collèges et lycées publics de l'arrondissement et accompagnent les jeunes ayant « décroché » de l'école.

La Maison du Canal est une entreprise d'insertion avec, comme activités supports, des chantiers de second œuvre ou de petit bricolage, l'entretien des espaces verts, le nettoyage d'immeubles ou l'enlèvement d'encombrants. Elle organise aussi des ateliers (informatique, écriture), et entretient une librairie solidaire dans le quartier des Portes.

L'association Colombbus utilise le numérique comme vecteur de remobilisation et d'insertion professionnelle. Pour les adolescents, elle anime notamment des ateliers vidéo en lien avec des thématiques citoyennes, et des ateliers d'apprentissage de la programmation informatique. Concernant l'insertion des jeunes, Colombbus porte le chantier d'insertion 10mentionWeb, un projet innovant dans le domaine de la création de sites Internet.

L'insertion professionnelle des jeunes faisait partie des priorités des premiers CJA. Une **coordination insertion jeunes** a été mise en place pour donner une lisibilité aux dispositifs existants et ressources du territoire, mutualiser et articuler les ressources des acteurs et, enfin, procéder à des échanges de pratiques à partir de cas concrets. Elle visait également à renforcer des actions de prévention en matière d'exclusion (soutien scolaire, stages, découverte des métiers, etc.).

Dans le cadre du CJA 2015-2018, la réorganisation de Pôle emploi avec notamment la création du site internet Emploi Store, les chantiers éducatifs, l'auto-entrepreneuriat, très en vogue chez les jeunes en situation précaire, le rallye emploi organisé à l'occasion du Salon de l'emploi de la Mairie du 10^{ème}, ou encore la charte Entreprises & quartiers déployée dans les quartiers prioritaires parisiens sont quelques-unes des questions abordées dans le cadre de la coordination insertion jeunes.

Le Rallye emploi, une initiative de l'École de la 2^{ème} chance et de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE), a été décliné à l'occasion du Forum de l'emploi de la Mairie du 10^{ème}. La coordination insertion a permis d'élargir les acteurs impliqués, avec la mobilisation de jeunes par la MLP et le club de prévention AJAM. Concrètement, ces jeunes démarchent, au nom du Maire de l'arrondissement, les commerçants pour recenser les offres (d'emploi, de stage, d'apprentissage, etc.). Celles-ci sont ensuite présentées lors du Forum de l'emploi. Ce dispositif permet de valoriser les jeunes impliqués (ils interviennent auprès des commerçants au nom de la Maire de l'arrondissement), de les responsabiliser et d'acquérir des règles de savoir-être qui leur serviront lors d'entretiens d'embauche.

Pour 2018, il a été décidé de poursuivre cette dimension opérationnelle de la coordination insertion avec notamment le lancement d'un travail autour des métiers des bailleurs sociaux, pour une meilleure connaissance de l'offre et un accueil facilité du public demandeur d'emploi ou en recherche de stage de l'arrondissement.

Enfin, le **BAFA Citoyen**, dispositif de la Mairie de Paris, permet à des jeunes du 10^{ème} arrondissement de bénéficier de la formation théorique du BAFA quasiment gratuitement (40 euros au lieu de 400 euros) en échange d'une action citoyenne bénévole de 30 heures sur le territoire parisien.

- **Scolarité :**

La refondation de l'éducation prioritaire a abouti en 2015 à une **nouvelle carte des réseaux d'éducation prioritaire (REP)** davantage en cohérence avec celle de la Politique de la ville.

Dans le 10^{ème} arrondissement, reflet de l'évolution sociologique de l'arrondissement, seul le collège Grange aux Belles relève désormais d'un REP, les collèges Valmy, Louise Michel et Bernard Palissy en ayant été sortis. Les collèges Seligmann et Valmy sont en outre classés en *convention pluriannuelle de priorité éducative (CAPPE)*, dispositif intermédiaire pour des établissements ayant vocation à entrer ou sortir de la géographie de l'éducation prioritaire.

Le dispositif de Réussite éducative, porté par l'EDL et l'association APASO apporte un soutien éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaire aux élèves des premier et second degrés. Il s'adresse prioritairement aux enfants et aux familles vivant dans les quartiers Politique de la ville, ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire. Ses actions, situées essentiellement en dehors du temps scolaire, contribuent à la réussite scolaire et éducative des élèves ainsi qu'à leur intégration sociale et citoyenne.

Par ailleurs, la Mairie de Paris, le Rectorat, la Préfecture et la CAF de Paris se sont engagés en 2013 (au moment de la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs, dans le cadre de la loi de Refondation de l'École de la République) dans un **Projet Éducatif Territorial (PEDT)** qui a été renouvelé pour la période 2016-2019 avec plusieurs objectifs dont le renforcement de la cohérence éducative entre les projets d'école, du collège ou du lycée municipal et les projets péri et extrascolaires, et l'accompagnement des parents dans la conciliation de leur vies professionnelle, familiale et sociale.

Pour la réalisation de ces objectifs dans les collèges, l'action municipale repose en particulier sur le dispositif **Action collégiens**, lequel bénéficie à quelque 200 élèves en moyenne dans chaque établissement bénéficiaire (Grange aux Belles, Valmy et Seligmann dans le 10^{ème}). Sa spécificité repose sur la présence d'un adjoint éducatif municipal dans les collèges en vue d'accompagner les 11-17 ans dans le collège, le quartier et avec leur famille. Pendant la pause méridienne, les collégiens peuvent librement accéder à un espace «club-ludothèque» où des activités sont menées sur différents thèmes (citoyenneté, autonomie, estime de soi,...). Ce lieu est ouvert à d'autres moments de la journée pour assurer un accompagnement scolaire, en lien avec l'équipe éducative. La continuité éducative entre les lieux de vie du collégien est assurée par le biais d'un programme de sorties et soirées favorisant l'autonomie des jeunes, leur mobilité et la découverte de Paris ainsi que par des séjours à l'extérieur.

Plusieurs partenaires du territoire proposent enfin de l'accompagnement à la scolarité ou du soutien scolaire.

C'est le cas bien sûr du **centre d'information et d'orientation** situé passage des Récollets.

C'est le cas également des deux centres sociaux, **Le Paris des Faubourgs** et **Aires 10**. Ce dernier, qui souligne dans son projet social que l'accompagnement à la scolarité est la principale porte d'entrée des enfants et des jeunes dans le centre, a une approche globale visant au développement des compétences « sociales » (communication, respect, connaissance de soi, gestion des conflits).

Du côté des clubs de prévention spécialisée, les équipes de l'**AJAM** travaillent avec les équipes pédagogiques de certains collèges où elles tiennent des permanences. L'objectif est de prévenir les phénomènes de décrochage des publics les plus fragiles. De même, le **Club tournesol** (l'espace de vie sociale géré par Les équipes d'amitié) mène des actions d'accompagnement à la scolarité (56 jeunes préadolescents et adolescents accueillis en 2016). Le Club Tournesol fait par ailleurs partie de l'EPRE.

Des associations locales interviennent enfin dans ce champ, comme l'**ACORT**, **Espace Universel**, **Jeunesse Saint Vincent de Paul** ou encore **le Rocher**.

En matière de stages, la Ville de Paris a mis en place depuis l'année scolaire 2015-16 le **dispositif des 1 000 stages** ouvert aux élèves de 3^{ème} pour leur stage d'observation, avec une attention particulière pour les élèves des établissements en réseau d'éducation prioritaire. La plateforme « *stage3e.paris.fr* » centralise l'ensemble de ces stages et permet aux collégiens de candidater en ligne. La Ville propose également des stages d'observation **dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire sur la plateforme « *monstage.paris.fr* »**, une offre qui devrait monter à 1 000 stages d'ici 2020.

Malgré cette offre nouvelle qui bénéficie en particulier aux jeunes qui ne disposent pas de réseaux, l'accès aux stages de 3^{ème} et/ou professionnels continue de constituer une demande récurrente et forte des jeunes auprès des animateurs ou éducateurs.

La Sous-direction de la jeunesse de la Mairie de Paris a enfin mis en place, à la demande des principaux des collèges de l'arrondissement, un **forum des formations professionnelles et technologiques** dont la première édition s'est tenue en mars 2017. Cette initiative mutualisée aux collèges des 10^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements, a rencontré un grand succès avec quelque 1 500 élèves de 26 collèges qui ont participé à la deuxième édition de février 2018 pour rencontrer les représentants de 32 lycées professionnels et CFA.

Fiche action rédigée par des collégiens lors des matinées citoyennes

Les collégiens du 10^{ème} ont profité des matinées citoyennes pour proposer des actions concrètes en matière d'orientation à mettre en œuvre dans cadre du prochain contrat jeunesse. L'une d'elle consiste à mettre en place un centre pour les jeunes à la Grange aux Belles consacré à l'orientation et la découverte des métiers via la voie professionnelle.

<p>Formation Pour Les Jeunes</p>	<p>🧠 Orientation</p> <p>📍 Gab / Valmy</p> <p>👁️ Pour les personnes qui veulent découvrir des métiers</p>
<p>Constat : Je constate au quartier de la grange aux belles il y'a un centre de loisirs, un centre pour aider les jeunes à faire leurs devoirs, et un stade pour les jeux.</p> <p>Proposition : Mettre un centre de spécialisation pour les jeunes, pour les aider à découvrir la voie professionnelle (en mettant en place un conseil d'orientation, des conférences pour les gens qui font des métiers, les responsables qui les expliquent le métier et mette en disposition des petits brouillons pendant les vacances scolaires, deux semaines à partir de 15 ans (les Mercredi de 12h à 18h et les Vendredi Samedi 09h à 19h)</p>	

■ Santé et prévention des conduites à risque

L'avis des partenaires de la jeunesse de l'arrondissement sur les questions de santé et de prévention des conduites à risque a été sollicité dans le cadre de l'élaboration du nouveau contrat jeunesse par l'intermédiaire d'un questionnaire et lors d'une réunion d'échange sur le sujet.

Des réponses au questionnaire, il ressort que :

- les acteurs sont régulièrement confrontés à un moment ou un autre à cette question de la santé des jeunes ;
- les questions de santé les plus fréquentes, sont, par ordre décroissant :
 - les abus d'écran (11 réponses)
 - la vie sexuelle et affective (10 réponses)
 - le sommeil (9 réponses)
 - la consommation de produits psychotropes (8 réponses)
 - le tabagisme ; la santé mentale ; la nutrition dans ses dimensions alimentation et activité physique (7 réponses chaque fois)
 - les problèmes bucco-dentaires (4 réponses)
 - le stress de la réussite, les psycho-traumatismes (une réponse).

Lors de la réunion de réflexion sur la santé des jeunes, a par ailleurs été soulignée la nécessité de poursuivre l'organisation de réunions d'échanges de pratiques et de permettre aux acteurs et aux jeunes de découvrir, via des parcours de découverte et des actions hors-les-murs, les ressources de l'arrondissement en matière de santé.

L'accès à la santé et la prévention des conduites à risque étaient une des priorités des deux premiers contrats jeunesse, avec le souci, dans le deuxième contrat, d'une montée en compétence des acteurs de la jeunesse sur ces questions. C'est dans cette perspective que les Référents jeunesse de territoire ont donc commencé en 2017 à organiser des « **matinées de sensibilisation et d'échange de pratiques** » à destination des professionnels de la jeunesse sur des thématiques les intéressant et animées par des experts.

La première de ces matinées a porté sur les « nouvelles cultures numériques », co-animée par une psychologue clinicienne spécialisée dans les pratiques des jeunes sur internet et par un journaliste travaillant au sein d'un magazine digital spécialisé dans la lutte contre les théories du complot et autres « fake news ». D'autres matinées, en partenariat avec la Cité de la Santé (19^{ème}), ont porté sur la santé mentale chez les jeunes (animée par un psychiatre), le sommeil des jeunes (animée par l'association Morphée), ou encore sur la vie affective et sexuelle des jeunes pour déconstruire les stéréotypes de genre, lutter contre les discriminations et réfléchir aux postures à adopter sur ces sujets (animée par le CRIPS).

Ces matinées de sensibilisation et d'échange de pratique ont été l'occasion pour les participants d'échanger sur un temps court de 3 heures (ce ne sont pas des formations en tant que telles) sur une thématique, l'animateur apportant des réponses concrètes à leurs interrogations et difficultés et présentant des ressources vers lesquelles se tourner.

L'objectif de cette approche, qui semble à ce jour très appréciée des acteurs, était triple :

- enrichir la connaissance des professionnels (et donc a priori favoriser une montée en compétence), ne serait-ce que des ressources disponibles sur les sujets abordés ;
- renforcer les liens entre eux (et donc a priori leur travail en réseau). Un public très divers a en effet été touché (directions municipales, CPA, clubs de prévention, CIO, la Maison des initiatives étudiantes, associations, foyers, infirmières scolaires, etc.) ;
- faciliter, grâce à une meilleure maîtrise des sujets, l'organisation d'actions de prévention à destination des jeunes sur les sujets traités.

Pour ce qui concerne les ressources de l'arrondissement à faire découvrir, elles sont riches.

Dans le domaine de la **prévention et de réduction des risques**, Aremedia travaille sur les questions de vie affective et d'addictions. L'association intervient auprès des jeunes (collégiens notamment) et des populations en situation de vulnérabilité (via un hôpital hors les murs, en partenariat avec l'hôpital Fernand Widal visant les publics toxicomanes, prostitués, SDF...). L'association déploie des actions de sensibilisation, de prévention, de dépistage et de formation. Elle réalise également des études épidémiologiques et de recherche en santé publique dans une démarche de recherche action.

Dans ce même domaine des conduites à risques, on peut noter l'ouverture, en octobre 2016, de la salle de consommation à moindre risque à proximité de l'hôpital Lariboisière pour répondre à un double objectif de santé publique (réduire les contaminations et risques d'overdose) et de tranquillité publique (diminuer les nuisances associées à l'usage de drogue).

Dans le domaine de la vie affective et sexuelle, l'antenne du 10^{ème} du **Planning familial gère un lieu d'accueil, d'écoute et d'information**. Une consultation médicale hebdomadaire, sans rendez-vous, est proposée aux mineurs (tolérance jusqu'à 22 ans) et aux non assurés sociaux, ainsi qu'un accueil IVG bihebdomadaire aux mineurs et adultes et, enfin, un accueil spécifique lié aux violences sexuelles. Hors les murs, l'antenne organise des formations et débats sur l'ensemble des thématiques liées à la prévention et la vie sexuelle et affective. En ce qui concerne plus particulièrement les **dépistages**, le 10^{ème} compte un Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) réparti sur deux sites, l'hôpital Fernand Widal et l'hôpital Saint Louis.

Dans le **domaine de la santé mentale**, la Mairie du 10^{ème} anime avec la DASES un conseil local de santé mentale (CLSM), dont l'un des groupes de travail concerne la jeunesse. Dans ce cadre ont été mis en place en 2017, avec un financement SDJ, des ateliers de médiation sportive destinés à mixer les publics de l'Espace Ados 9-10 (centre hospitalier Maison Blanche) et des clubs de prévention du 10^{ème}, Les équipes d'amitié et AJAM.

L'accès à la santé et la prévention des risques est en effet un des axes d'action des clubs de prévention et des centres sociaux de l'arrondissement. L'association Les équipes d'amitié qui travaille autour des gares s'appuie pour cela sur de nombreux partenaires (le pôle santé Goutte d'Or, le centre de santé de la rue Ridder, l'association Charonne, etc.). L'AJAM, présente sur les quartiers Bonsergent, Bichat, Grange aux Belles et des Portes travaille de son côté sur l'accompagnement à la santé, la prévention de la toxicomanie et le soutien psychologique. Le Club Tournesol, Aires 10 et le Pari's des Faubourgs ont de leur côté des projets « santé », portant notamment sur le bien-être et l'estime de soi.

Ces acteurs sociaux sont accompagnés par l'**Atelier Santé Ville** dont l'action vise notamment à réduire les « inégalités sociales et territoriales de santé » sur les territoires Politique de la Ville et à favoriser l'implication, l'expertise et le savoir-faire de tous leurs acteurs -- professionnels, élus locaux et habitants.

■ Logement

L'accès à un logement indépendant est une étape majeure dans le processus d'autonomisation des jeunes mais les tensions du marché de l'immobilier parisien, avec quelque 120 000 demandeurs de logements, rendent ce passage difficile, et ce même pour les jeunes bénéficiant d'une situation professionnelle stable. À fin 2015, 13,2 % des ménages de l'arrondissement (6 818) étaient ainsi demandeurs de logement social, contre 11,1% en moyenne parisienne.

Face à cette situation, la Mairie de Paris a mis en place en place une politique volontariste en matière d'attribution et de production de logements.

Pour plus de transparence dans la procédure, un nouveau système d'attribution des logements a été mis en place en 2015. Il est basé sur un outil classant les demandes de logement par ordre de priorité sur la base de 25 critères donnant à chaque demandeur un certain nombre de points. Ce système de cotation prend par exemple en compte l'ancienneté de la demande, ce qui milite pour une inscription au plus tôt des jeunes comme demandeurs.

Côté production, un tiers du budget d'investissement de la Ville est dédié à la construction de nouveaux logements, avec un budget de 3 milliards d'euros sur 6 ans sur la présente mandature (un rythme record de construction) qui a notamment permis la livraison fin 2016 de l'ensemble de 91 logements sociaux situé à l'angle des rues Bichat et du Faubourg du Temple . Existe également dans le 10^{ème} une capacité importante d'hébergement d'urgence pour les personnes sans abri ou en grande précarité avec quelque 20 **structures d'hébergement et de logement temporaires**. En 2016, d'après l'APUR, le 10^{ème} totalisait 916 places en CHU (centre d'hébergement d'urgence), en CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale), en résidences sociales ou en maisons relais. Il se situait au 4^{ème} rang à Paris, derrière les 13^{ème}, 12^{ème} et 18^{ème}.

Dans la mesure où **le 10^{ème} arrondissement est particulièrement concerné par la question des jeunes sans domicile fixe** avec la présence de nombreux jeunes en situation d'errance et d'exilés autour des gares du Nord et de l'Est, c'est là un atout important de l'arrondissement même si les professionnels déplorent les délais pour l'accès à un hébergement et le nombre de places insuffisantes réservées aux jeunes.

Cette politique volontariste s'est traduite par la livraison de 437 logements sociaux dans le 10^{ème} en 2016 et 2017. Ces créations au plan local sont importantes, mais ne couvrent pas tous les besoins.

Compte-tenu de cette situation, il importe de développer une meilleure information, à destination des jeunes sur les capacités de logement existantes sur l'ensemble du territoire parisien (résidences CROUS, foyers de jeunes travailleurs...) et sur les aides financières disponibles (**ALS, APL, garantie LOCA-PASS**).

La Ville de Paris, via notamment la Sous-direction de la jeunesse de la Mairie de Paris, finance à ce titre le **Comité local pour le logement autonome des jeunes de Paris CLLAJ** qui tient des permanences dans tout Paris ainsi que le Centre d'initiatives pour l'emploi des jeunes **CIEJ** qui organise des ateliers d'information sur les dispositifs d'accès au logement en direction des jeunes. Ces ateliers concernent actuellement des jeunes accompagnés par le CIEJ ou la Mission locale de Paris mais des ateliers peuvent également être organisés à la demande. **Un Point Information Jeunesse**, centre de ressource sur toutes les questions intéressant la jeunesse dont le logement, est enfin sur le point d'ouvrir au CPA Château-Landon.

Cette politique d'accompagnement à la recherche de logement pour les jeunes se doit d'être poursuivie sinon renforcée, les acteurs de la jeunesse s'accordant à dire que les jeunes connaissent mal les dispositifs existants qui leur sont destinés.

■ Culture

Le 10^{ème} arrondissement, possède de nombreux lieux artistiques et culturels, développant une offre dans des disciplines et esthétiques artistiques variées : musiques actuelles et urbaines, danses, arts plastiques, théâtre, etc.

Le CRL 10, qui gère les centres Paris Anim' de l'arrondissement, propose notamment de nombreuses expositions photographiques, le festival de chorales « Les voix sur berges » ou encore la « Block Party », festival qui met à l'honneur les cultures urbaines.

La Mairie du 10^{ème}, elle, accompagne plusieurs événements comme Dix en Scène, manifestation culturelle gratuite qui se tient chaque dernier mercredi du mois. Les locaux de la Mairie accueillent également de nombreuses expositions et moments culturels.

L'accès à la culture, dans son acception la plus large, participe de la construction de l'individu et de la confiance en soi via la maîtrise d'une pratique, le partage d'un savoir ou encore de l'intégration au sein d'un groupe social, d'un quartier, d'une ville. Il peut de fait être un levier d'émancipation d'abord culturelle puis sociale.

Reste que les jeunes ont des attentes diverses en matière de culture, certains d'entre eux fréquentant les lieux « institutionnels » alors que d'autres sont davantage sensibles aux cultures urbaines.

Partant de ce constat, la Mairie du 10^{ème} développe une programmation de street art et l'une des missions des Centres Paris Anim' de l'arrondissement est de valoriser les cultures urbaines et les musiques actuelles.

De son côté, la Sous-direction de la jeunesse de la Mairie de Paris a lancé le « **Pass jeunes** » et le dispositif « **Kiosque Jeune - Le Club** » pour accompagner les jeunes dans leurs pratiques et leur permettre de rencontrer des esthétiques culturelles nouvelles.

Le Pass jeunes incite les jeunes à fréquenter, individuellement ou en groupes encadrés par les acteurs de la jeunesse, les équipements sportifs parisiens (les piscines notamment) mais également les monuments et musées dans tout Paris, une étape pour donner un sentiment d'appartenance à la capitale à ces jeunes.

Le dispositif « Kiosque Jeune - Le Club » propose de son côté à des jeunes de 13 à 30 ans, un public qui n'ose pas toujours fréquenter individuellement les institutions culturelles, des sorties collectives gratuites ou à prix réduit pour des expositions, concerts et spectacles. La plupart des sorties, qui sont encadrées par les équipements jeunesse, s'accompagnent d'un atelier ou d'une action de médiation qui permet aux jeunes d'engager une réflexion sur un thème ou une situation donnée. La dématérialisation du dispositif via la mise en place en 2018 de la plateforme numérique kiosquejeunes.paris.fr, reflet de la volonté de la municipalité de démocratiser l'accès à la culture, devrait faciliter l'appropriation du dispositif.

La **Mission vivre ensemble du ministère de la Culture** a de son côté élaboré un guide pratique des sorties culturelles et édite une lettre trimestrielle synthétique rassemblant toutes les informations concrètes pour préparer la visite d'un établissement culturel.

Mais au-delà de ces dispositifs, la question de la formation des acteurs accompagnant les jeunes dans des visites ou des projets culturels reste un enjeu majeur.

Forte de la diversité et de la richesse de son offre culturelle, mais consciente des difficultés que peuvent avoir les jeunes pour connaître et accéder à celle-ci, la Mairie du 10^{ème} souhaite développer un pass culture 10^{ème} : ce pass permettrait à la fois de promouvoir les lieux culturels de l'arrondissement et de bénéficier d'offres préférentielles pour des spectacles, des séances de cinéma ou des concerts.

■ Accompagnement, orientation, information

D'une part l'offre destinée aux jeunes est difficile à maîtriser car elle est riche et en constant renouvellement. D'autre part pour de nombreux jeunes, les premiers relais vers l'information généraliste sont les professionnels avec qui ils sont en contact. Ils vont donc avoir tendance à les solliciter sur des questions.

Or une grande partie des acteurs de terrain expliquent rencontrer des difficultés à orienter les jeunes efficacement en raison de leur maîtrise insuffisante de l'offre municipale, régionale ou nationale en matière de logement, d'emploi, de santé ou encore de culture. Ceci contribue bien sûr au phénomène de non recours à l'offre.

Une des réponses de la Ville a consisté à mettre en réseau les professionnels de la jeunesse, pour faciliter la circulation de l'information sur les dispositifs municipaux et l'offre proposée par les acteurs .

Les Référents jeunesse de territoire animent ces réseaux (temps conviviaux de rencontre, groupes de travail). Ils s'efforcent d'y développer les partenariats, levier efficace pour parvenir à une bonne connaissance par tous des missions de chacun, ce qui est une condition essentielle à une meilleure réorientation des jeunes vers les personnes les plus compétentes pour répondre à leurs demandes.

Par ailleurs, la SDJ œuvre à la simplification des critères et des modalités pour adhérer ou bénéficier aux dispositifs qu'elle porte, que ce soit le Conseil Parisien de la Jeunesse, le BAFA citoyen ou encore Quartiers libres. Nous avons vu également qu'elle avait simplifié son offre en matière d'équipements jeunesse afin de lui donner une plus grande visibilité.

Elle encourage enfin la création de Points Information Jeunesse au sein des équipements qu'elle gère. Les jeunes peuvent trouver auprès de ces structures labellisées par l'Etat des réponses à leurs demandes d'information, aussi bien en matière d'orientation professionnelle et scolaire que de vie quotidienne. Des professionnels sont à leur écoute pour les conseiller et les aider à préciser leurs besoins et leurs projets. Nous avons vu que dans le 10^e, le centre Paris Anim' Château-Landon s'est engagé dans une telle démarche.

La question des vecteurs et outils de communication pour informer et recueillir l'avis des jeunes se pose également. S'agissant de la communication numérique, les sites comme paris.fr sont jugés peu lisibles. Aussi les acteurs expérimentent-ils d'autres approches, en passant par les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, SMS, Snapchat, Instagram).

À cet égard, la CAF de Paris a lancé en 2017 l'expérimentation dans les 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements du **dispositif Les Promeneurs du net** (PDN) qui vise à permettre aux acteurs de la jeunesse au sens large (FJT, centres sociaux, clubs de prévention spécialisée, équipements jeunesse, associations, etc.) de cheminer sur cette « rue numérique » tant utilisée par la jeunesse (78% des jeunes ont un compte Facebook) et ainsi poursuivre, en toute confidentialité, leur travail d'écoute, de prévention, d'accompagnement et de conseil.

Le dispositif a pour objectifs :

- d'atteindre un public que les acteurs touchent pas ou peu ;
- de permettre aux jeunes de s'exprimer plus facilement ;
- de faciliter l'accès aux ressources pour les jeunes, ces ressources étant accessibles sur les profils des PDN ;
- de jouer un rôle d'interface vis-à-vis les ressources du territoire ;
- de promouvoir les valeurs de la laïcité et de déconstruire les discours incitant à la radicalisation et à la violence.

Cette expérimentation va être étendue à tout Paris à l'automne 2018 avec la CAF qui a lancé un appel à candidature pour l'animation du réseau des promeneurs parisiens.

Les acteurs de terrain expriment enfin régulièrement **le besoin de recevoir une information fluide, claire et adaptée, tant à l'échelon local que parisien**. Cela faciliterait là aussi la répercussion vers les jeunes de l'information les concernant.

B - La place des jeunes dans la Cité

À l'adolescence, les jeunes, plus autonomes, sont davantage présents sur l'espace public. Certains se retrouvent en petits groupes, en pied d'immeubles, dans la rue ou dans les espaces verts.

Ils pourraient se socialiser dans des lieux qui leur sont dédiés ou en accès libre mais l'offre en la matière ne leur convient pas forcément et reste en tout état de cause limitée dans l'arrondissement, en terrains d'éducation physique (TEP) par exemple. Beaucoup se retrouvent chez les uns ou les autres, dans les lieux de restauration rapide ou encore dans les centres commerciaux.

- ***Des équipements jeunesse et sportifs appréciés, une offre de lieux de rencontre dédiés qui se diversifie sans forcément répondre à toutes les attentes***

L'offre sportive est importante et diversifiée dans l'arrondissement (cf. supra). La Ville a par ailleurs renforcé l'offre sportive en direction des jeunes de 7 à 17 ans pendant les vacances scolaires avec le dispositif Paris Sport Vacances -- stages multisport à la demi-journée ou à la journée proposés, pour ce qui concerne l'arrondissement, dans les gymnases Grange aux Belles et Marie Paradis.

De même, des espaces de « street workout », qui ont rencontré un grand succès, ont été créés dans le cadre du budget participatif, quai de Jemmapes notamment.

La réforme des équipements jeunesse entrée en vigueur en 2016 a enfin voulu répondre à l'aspiration d'autonomie des jeunes avec la création dans les CPA, là où les locaux le permettaient, de lieux d'accueil dédiés à l'accueil informel des jeunes encadrés par des professionnels.

C'est dans cette perspective notamment que le CRL 10 a mis en place un pôle jeunesse animé par deux personnes et commun aux quatre CPA gérés par l'association. En effet, si les jeunes sont nombreux à fréquenter les équipements dédiés à la jeunesse pour des activités régulières ou ponctuelles (1 373 jeunes âgés entre 12 et 25 ans ont fréquenté les activités de loisirs, sportives et culturelles des quatre CPA de l'arrondissement pendant la saison 2016/2017), ils ne souhaitent pas forcément y suivre une activité régulière ou y mener un projet, mais simplement s'y retrouver informellement entre amis.

Cette diversification de l'offre ne répond cependant pas à toutes les attentes. La demande de créneaux en accès libre, en particulier pour la pratique du football en salle, reste ainsi difficilement satisfaite. Cette situation peut être source de tensions avec certains jeunes. Cela a été le cas pour les créneaux de futsal au centre sportif Grange aux Belles avec des phénomènes d'éviction des plus jeunes par les plus grands.

Des adolescents en quête d'autonomie, parfois en grande difficulté et en décrochage scolaire comme ceux habitués de la rue du Château-Landon, peuvent par ailleurs simplement préférer se retrouver sur l'espace public, libres de tout encadrement mais avec les risques de comportements asociaux que cela peut engendrer.

Pour pallier à ces difficultés, un créneau sportif dédié aux jeunes a été ouvert le mercredi après-midi au gymnase Château-Landon. Il est utilisé par des jeunes accompagnés par le club de prévention Les équipes d'amitié. Ce créneau permet également aux éducateurs d'y aborder des thématiques de santé et de prévention avec les jeunes.

Du côté du quartier des Portes, le centre socio-culturel le Pari's des Faubourgs et la médiathèque Françoise Sagan ont également rencontré des difficultés avec des jeunes qui occupaient ces lieux sans les respecter. Cette situation a rendu indispensable une collaboration accrue des acteurs du quartier (les deux équipements précités et le club de prévention AJAM), avec notamment la création d'évènements communs à destination de cette jeunesse (ciné-débats, évènement de street art, tournois de babyfoot ou de jeux vidéo). A la rentrée 2017, une salle a ainsi été mise à la disposition des jeunes de 15 à 25 ans dans les locaux du centre socio-culturel le Pari's des Faubourgs le mercredi soir (de 18h30 à 20h). Le but était de permettre aux jeunes suivis par le centre social et le club de prévention de pouvoir se retrouver, de les amener à construire des projets et, enfin, de les responsabiliser en leur confiant une salle sans gêner les autres publics présents dans l'équipement.

Fiche action rédigée par des collégiens lors des matinées citoyennes

Les collégiens du 10^{ème} ont travaillé lors des matinées citoyennes sur des pistes d'action concrètes à mettre en œuvre dans le cadre du prochain contrat jeunesse. L'une d'elle consiste à aménager des espaces à destination des jeunes dans les parcs et squares de l'arrondissement.

<p><u>PARC POUR ADOLESCENTS:</u></p>	<p>🧠 Loisirs / Vivre ensemble</p> <p>📍</p> <p>👁️ ADOS / JEUNES.</p>
<p>Constat: Il y a trop de parcs / espaces pour les plus petits (maternelles et primaires) mais il n'y en a pas pour les plus grands (collégiens / lycéens).</p> <p>Proposition: Réaménager les parcs en construisant une partie pour les ados avec un côté sportif (parcours sportif) et un côté où l'on pourrait s'amuser / se divertir / se détendre : un endroit avec de la pelouse, des bornes rechargeables (pour nos portables)</p>	

■ L'utilisation de l'espace public par les jeunes

Comme souligné lors des ateliers participatifs menés par la Politique de la ville en décembre 2014 dans le cadre de l'élaboration du nouveau Contrat de Ville, les usages de l'espace public jouent un rôle clé dans l'appréciation qu'ont les habitants de leur quartier.

Dans le cadre de ces ateliers, les habitants ont fait part des lieux (places, parvis, quais, rues commerçantes, berges de canal, parcs et jardins, etc.) et des animations (Nuit Blanche, nouvel an chinois, rencontres sportives) qu'ils appréciaient. Les acteurs de la jeunesse relèvent de leur côté l'attrait des jeunes pour les animations et événements festifs, urbains et gratuits. Les tremplins musicaux, festivals de danse, rencontrent de fait un grand succès.

En vue d'une utilisation partagée et sereine de l'espace public, la Ville et notamment la Sous-direction de la jeunesse de la Mairie de Paris, encourage le réinvestissement de l'espace public par les citoyens, via notamment le développement d'activités et d'actions hors les murs de la part des équipements (bibliothèques, ludothèques, centres sociaux, centres Paris Anim'...), au bénéfice bien sûr des habitants de l'arrondissement et de sa jeunesse mais également pour y faire venir d'autres Parisiens.

La problématique de la jeunesse sur l'espace public est par ailleurs un des axes du **contrat parisien de prévention et de sécurité 2015-2020**, lequel a été décliné début 2016 en un contrat de prévention et de sécurité pour l'arrondissement. L'axe 1 de ce contrat prévoit notamment de prévenir la délinquance des jeunes et de promouvoir la citoyenneté. Concernant l'espace public, l'une des actions prévue dans l'axe 3 est de promouvoir une vie nocturne apaisée dans les quartiers festifs et notamment aux abords du canal Saint Martin.

C – Participation et citoyenneté des jeunes

Le développement de la participation des Parisiens et Parisiennes en général, et des jeunes en particulier, est un des axes forts de la présente mandature avec, par exemple, la mise en place du budget participatif parisien et du budget participatif des écoles et collèges ou encore le renforcement de la place des conseils de quartier.

Le Plan Parisien pour l'Autonomie des Jeunes (PPAJ) prévoit ainsi de développer les initiatives visant à faciliter la participation des jeunes à la vie de la cité et à les encourager à devenir des citoyens actifs.

A cet effet, la Mairie de Paris sollicite leur avis sur des projets d'aménagement, de l'espace public notamment (les grandes places et sous le métro aérien entre Barbès et Stalingrad par exemple) ou encore encourage leur participation à la vie et la définition de la programmation des équipements afin de donner aux jeunes le sentiment de pouvoir agir sur leur environnement.

Elle a parallèlement développé des dispositifs pour faciliter les initiatives d'intérêt général :

- Le dispositif « **Quartiers Libres** », lancé en 2015, pour apporter une aide financière aux jeunes qui souhaitent créer une association et/ou monter un projet à dimension citoyenne (500€ pour la création de l'association et 500€ pour le montage du projet, avec possibilité de cumuler les 2). Depuis 2015, 3 collectifs du 10^{ème} ont été lauréats du dispositif, notamment pour la création de l'association « Cours avec moi Paris » regroupant des jeunes mobilisés par l'AJAM.
- Le **BAFA citoyen**, qui permet aux jeunes de bénéficier quasi gratuitement (40€) de la session de formation générale au Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur en contrepartie de 30 heures d'engagement citoyen au bénéfice des Parisiens.
- Le **Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ)**, composé de 100 jeunes filles et garçons à parité, qui est saisi chaque année par la Maire de Paris sur divers sujets. Il est invité à rendre ses avis après avoir rencontré l'administration et auditionné les adjoints à la Maire de Paris chargés de ces projets. Une fois l'avis formulé, des membres du CPJ le présentent aux élus lors des réunions des commissions préparatoires aux séances du Conseil de Paris, cet avis étant ensuite mis à la disposition de l'ensemble des conseillers municipaux. Plusieurs propositions formulées par les membres du CPJ ont ainsi été reprises par le Conseil de Paris.

- L'accueil de **services civiques volontaires** qui s'est fortement développé depuis 2015 avec quelque 400 missions offertes dans les directions municipales. Le service civique permet aux jeunes de découvrir le monde professionnel et l'engagement citoyen. Les volontaires bénéficient par ailleurs d'une formation aux premiers secours, d'une formation civique et citoyenne et d'ateliers leur permettant de préparer leur projet d'avenir (valoriser le service civique comme expérience lors d'une recherche d'emploi, entraînement à l'entretien d'embauche, etc.)

Logiquement, le 4^{ème} axe prioritaire du Contrat jeunesse 2016-2018 a porté sur la citoyenneté et la participation des jeunes. Plusieurs actions et projets ont été mis en œuvre dans ce cadre :




- Des « **matinées citoyennes** », destinées à sensibiliser les délégués des classes de 3^{ème} et 4^{ème} à des thématiques intéressant la collectivité (le dérèglement climatique, le fonctionnement des institutions ou, comme nous l'avons vu, le renouvellement du contrat jeunesse) lors d'ateliers organisés en Mairie d'arrondissement ;
- Un **outil d'accompagnement à l'émergence de projets à proposer au budget participatif** a été mis au point avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 75) ;
- Des **ciné-débats** autour de questions touchant au vivre ensemble ont été organisés dans les structures jeunesse des quartiers Château-Landon et des Portes ;
- **La promotion des dispositifs évoqués visant à développer l'investissement citoyen des jeunes** (Quartiers libres, BAFA Citoyen, service civique volontaire...) **a été faite auprès des professionnels et des jeunes.**

Enfin, la Mairie d'arrondissement a organisé au cours des dernières années des « cérémonies citoyennes » de remise des cartes d'électeurs aux jeunes venant d'avoir 18 ans, et des cérémonies de remise de diplômes du brevet. Ces moments forts et officiels permettent aux jeunes de rencontrer les élus qui les représentent et de découvrir la Mairie, qui doit être pour eux un lieu ressource.

Les acteurs de la jeunesse soulignent de leur côté l'importance de valoriser cet engagement bénévole des jeunes. Cette valorisation pourrait se faire via le Passeport Bénévole – à l'image de ce que propose l'association France Bénévolat – sous réserve que la formalisation dans ce document des acquis des jeunes à l'issue de leurs expériences soit le fruit d'un travail itératif avec la structure accueillante, seule façon pour le jeune de s'approprier l'outil et de se saisir de son contenu, pour l'élaboration d'un CV par exemple. Cette validation des compétences informelles et non formelles répond à une recommandation de l'Union Européenne.

Fiche action rédigée par des collégiens lors des matinées citoyennes

Les collégiens du 10^{ème} ont travaillé lors des matinées citoyennes de mars 2018 sur des pistes d'action concrètes qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre du prochain contrat jeunesse. Outre des actions telles qu'organiser un cross contre la faim, les jeunes ont souhaité être mieux informés sur comment s'investir en tant que bénévole lorsque l'on est mineur.

<p>Benevolat pour tous !!</p>	<p> Solidarité, citoyenneté vivre ensemble</p> <p> Le 10^e</p> <p> -18 ans</p>
<p>Constat : Les moins de 18 ans, ne sont pas au courant des associations existantes dans le 10^e et si ils le sont ils ne peuvent pas participer car ils sont mineurs et ont ne peuvent^{les} prends pas au sérieux.</p> <p>Proposition : Faire des interventions pour présenter des associations existantes et permettre l'accès aux jeunes. Créer une application qui permettrait de trouver des associations, d'y participer et de les contacter ..</p>	

LA PAROLE DES JEUNES

De nombreuses propositions concrètes.

Pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes :

- Un centre de formation et d'accompagnement pour les jeunes dans le quartier de la Grange aux Belles
- Un lieu de découverte des différents métiers
- Une meilleure communication autour des « mini-stages métiers ».

Pour encourager la citoyenneté, la solidarité et le vivre ensemble des jeunes :

- Évènements solidaires et citoyens :
 - Cross solidaire contre la faim entre collèges
 - Actions solidaires à destination des personnes dans le besoin
 - Aménagement du jardin de l'hôpital St-Louis pour y favoriser l'accès des personnes malades ou handicapées
 - Création d'un terrain de basket « handisports »
 - Participer aux actions d'aide aux réfugiés
 - Développer les actions en faveur des personnes sans domicile fixe
 - Participer à l'entretien des espaces verts.
- Interventions d'acteurs dans le cadre scolaire :
 - pour évoquer ce qu'est la politique (notions et actualité)
 - pour présenter les actions de bénévolat dans lesquelles les jeunes pourraient s'investir eu égard aux besoins locaux.

Pour développer les initiatives en matière de loisirs, culture et sport :

- Projets liés à des événements festifs :
 - Organisation d'événements et de manifestations de quartier
 - Participation à la préparation des fêtes de quartier (fête des lumières...).
- Projets liés à la culture :
 - Diffusion en plein air de films d'art et d'essai (avec écran amovible)
 - Organisation d'événements musicaux, ludiques et culturels.
- Évènements sportifs :
 - Création d'un tournoi sportif entre collèges pour mieux se connaître
 - Organisation des JO de la jeunesse du 10^{ème}.

3 - LES PRINCIPAUX CONSTATS

- **L'insertion professionnelle et l'accès à la santé et la prévention des conduites à risques comptent parmi les principaux besoins des jeunes du 10^{ème} arrondissement.** L'arrondissement bénéficie dans ces domaines d'acteurs de premier plan, que ce soit le site centre de la Mission Locale de Paris, Aremedia, l'ASV, le Planning Familial ou encore l'EDL (entres autres) et de nombreuses associations dont le CRL 10 qui programme l'ouverture d'un point information jeunesse dans le centre Paris Anim' Château-Landon.
- **L'adaptation des structures et équipements municipaux au public jeune et la place des adolescents dans l'espace public restent des problématiques clé.**

Pour beaucoup d'acteurs de terrain, il conviendrait de faire évoluer l'offre de proximité :

- au niveau sportif : la question des créneaux sportifs en libre accès est un sujet important pour les adolescents : lorsqu'il n'y en a pas, ils s'estiment généralement mis à l'écart, ce qui crée parfois des tensions ;
- au niveau culturel : si les jeunes s'approprient sans difficulté tout ce qui relève des cultures urbaines, il en est différemment de l'offre plus classique ou « institutionnelle ». Il serait donc pertinent de promouvoir auprès de la jeunesse l'offre culturelle de l'arrondissement dans toute sa diversité et richesse, via des outils de communication ou des approches de médiation culturelle ;
- au niveau de l'accueil dans les équipements jeunesse: les jeunes sont désireux de les fréquenter mais pas forcément pour y pratiquer une activité régulière, une demande à laquelle les centres Paris Anim' s'efforcent de répondre avec la création d'un pôle jeunesse et ses animateurs jeunesse;
- au niveau de l'occupation de l'espace public : certains jeunes peuvent peiner à y trouver leur place, leur présence suscitant parfois un sentiment d'insécurité ou des problèmes de voisinage, comme sur les berges du canal Saint-Martin.

- **L'implication et la participation des jeunes dans la vie locale et dans des actions de bénévolat doivent être encouragées et valorisées pour faciliter leur intégration en tant que citoyens.** Cela correspond d'ailleurs à leurs attentes dans la mesure où ils souhaitent être destinataires de plus d'information sur les possibilités d'engagement personnel dans leur arrondissement.
- Enfin, **la bonne diffusion d'informations auprès des acteurs de la jeunesse et des jeunes, le renforcement de l'interconnaissance des acteurs du territoire et l'adoption de modes et d'outils de communication adaptés pour mieux toucher les jeunes** restent des problématiques à part entière quelles que soient les thématiques.

**LES AXES
PRIORITAIRES,
OBJECTIFS
ET PISTES D' ACTIONS
DU CONTRAT
JEUNESSE
DU 10^{ÈME}
ARRONDISSEMENT**

1 - LES GRANDES PRIORITÉS DE L'ARRONDISSEMENT EN MATIÈRE DE JEUNESSE

Le Programme parisien pour l'autonomie des jeunes adopté en 2015 au Conseil de Paris se décline en cinq grands axes : S'orienter, se former, s'informer ; Trouver un emploi stable ; Se loger ; Se déplacer, expérimenter la ville ; et S'engager, découvrir, s'épanouir. Il vise à permettre à chaque jeune de renforcer sa capacité à se construire et à faire ses choix.

C'est tout naturellement dans ce cadre que la Mairie du 10^{ème} arrondissement s'inscrit, en s'appuyant pour cela sur le réseau d'acteurs de la jeunesse de son territoire.

Des objectifs prioritaires et des pistes d'actions ont été arrêtés par la Mairie du 10^{ème} arrondissement et la Ville de Paris à l'issue du travail de diagnostic et de concertation des derniers mois. Le contrat jeunesse reste néanmoins un document ouvert afin d'être en mesure de s'adapter le cas échéant aux évolutions contextuelles dans les trois prochaines années.

Les priorités et pistes d'actions listées ci-dessous seront mises en œuvre collectivement dans les trois prochaines années par les référents jeunesse de territoire et les acteurs de la jeunesse du 10^{ème} arrondissement en association étroite avec la Mairie d'arrondissement.

Des points d'étape de la mise en œuvre du CJA seront organisés chaque année, et rendus publics.

2 - LES AXES PRIORITAIRES, OBJECTIFS ET PISTES D' ACTIONS

Axe 1 : Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes

- **Objectif 1** : Accompagner la scolarité des jeunes
 - Action 1 : Développer un réseau de proximité pour les stages de 3^{ème} en complément des outils municipaux existants (1 000 stages dans les directions de la Mairie de Paris et dans l'ESS)
 - Action 2 : Ouvrir le champ des possibles en matière d'orientation (forum des formations professionnelles ; déconstruction des stéréotypes, genres notamment, en matière de métiers ; parcours de découverte de l'ESS...)
- **Objectif 2** : Participer à l'insertion professionnelle des jeunes
 - Action 1 : Accompagner l'ouverture et la montée en puissance du Point information jeunesse du CPA Château-Landon
 - Action 2 : Multiplier les initiatives en matière d'acquisition ou de valorisation de compétences des jeunes (BAFA citoyen, service civique, auto-entrepreneuriat...)

Pour faciliter l'interconnaissance des acteurs et le travail en réseau, clé d'une bonne mise en œuvre de cet axe, un annuaire en ligne sera mis en place.

Axe 2 : Agir sur le bien-être et la santé des jeunes, et prévenir les conduites à risques

- **Objectif 1** : Faciliter les réponses des acteurs de la jeunesse aux problématiques de santé des jeunes
 - Action 1 : Organiser des matinées d'échanges de pratique animées par des personnes ressources sur les thématiques abordées
 - Action 2 : Mettre en place des parcours de découverte des ressources en matière de santé sur le territoire
 - Action 3 : Créer un annuaire en ligne des ressources santé précisant et décryptant l'offre, le public visé et les modalités d'accès

- **Objectif 2** : Sensibiliser les jeunes aux questions de conduites à risque et de bien-être
 - Action 1 : Développer des actions d'information sur les questions de santé à l'occasion d'évènements festifs et d'activités destinées aux jeunes (bal des 3^{èmes} par exemple) ou dans des lieux fréquentés par les jeunes
 - Action 2 : Encourager les actions autour de la santé impliquant les jeunes (autour de la nutrition avec la réalisation de repas par exemple)
 - Action 3 : Multiplier les actions de prévention, notamment concernant la sexualité : mise à disposition de contraceptifs, dépistages...

Axe 3 : Encourager la citoyenneté, la solidarité, et le vivre ensemble des jeunes

- **Objectif 1** : Favoriser l'implication des jeunes dans des actions collectives de solidarité et de vivre ensemble
 - Action 1 : Travailler sur ces questions avec les acteurs du territoire et notamment les établissements du secondaire (actions sur le développement durable, contre le harcèlement, en faveur des réfugiés...)
 - Action 2 : Valoriser l'implication des jeunes via des dispositifs type Passeport bénévole
 - Action 3 : Accompagner la création de junior associations

- **Objectif 2** : Multiplier les actions mixant les jeunes du 10^{ème}
 - Action 1 : Mettre en place un Pass culture facilitant l'accès de la jeunesse à l'offre culturelle de l'arrondissement
 - Action 2 : Organiser ou accompagner des actions inter établissements scolaires (matinées citoyennes avec les délégués des collèges...)
 - Action 3 : Promouvoir les dispositifs municipaux type Quartiers libres, BAFA citoyen ou conseil parisien de la jeunesse

Ce contrat est signé entre la Maire du 10^{ème} arrondissement et la Maire de Paris,
pour une durée de trois ans.

La Maire de Paris

La Maire du 10^{ème} arrondissement

Anne HIDALGO

Alexandra Cordebard

ANNEXES DU CONTRAT JEUNESSE DU 10^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Annexe 1 - Données statistiques sur la jeunesse du 10^{ème} arrondissement (INSEE)

Annexe 2 : Cartes de densité de la population jeune dans le 10^{ème} arrondissement et à Paris (document APUR)

Annexe 3 - Carte des équipements municipaux dédiés à la jeunesse (SDJ)

Annexe 4 - Le contrat de ville 2015 – 2020

Annexe 5 - Carte des quartiers politiques de la ville et des quartiers de veille active du 10^{ème}

ANNEXE 1 - DONNÉES STATISTIQUES DE L'APUR SUR LES JEUNES DU 10^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Chapitre	Indicateur	Effectif arrdt	% arrdt	% QPV	% parisien
1. Démographie	Population totale ⁽¹⁾	92 228			
	Jeunes de 11 à 15 ans ⁽¹⁾	3 978	4%	5%	5%
	Jeunes de 16 à 25 ans ⁽¹⁾	11 994	13%	14%	15%
	Jeunes de 26 à 29 ans ⁽¹⁾	8 653	9%	7%	8%
	Hommes de 16 à 25 ans ⁽¹⁾	5 615	47%	49%	46%
	Femmes de 16 à 25 ans ⁽¹⁾	6 380	53%	51%	54%
	Immigré de 16 à 25 ans ⁽¹⁾	1 552	13%	14%	16%
	Etrangers de 16 à 25 ans ⁽¹⁾	1 345	11%	12%	12%
	Jeunes de 16 à 25 ans étudiants ⁽¹⁾	7 735	64%	63%	70%
	Jeunes de 16 à 25 ans actifs ⁽¹⁾	4 934	41%	35%	37%
	Jeunes de 16 à 25 ans, ni actifs occupés, ni scolarisés ⁽¹⁾	1 210	10%	15%	9%
2. Condition de vie 2.1 Emploi, revenu, formation, scolarisation	Taux de chômage des jeunes ⁽¹⁾	1 131	19%	28%	19%
	Jeunes de 16 à 29 ans non scolarisés, sans qualification ⁽¹⁾	1 096	5%	10%	5%
	Jeunes de 16 à 29 ans non scolarisés, diplômés supérieurs à bac + 2 ⁽¹⁾	8 445	41%	27%	35%

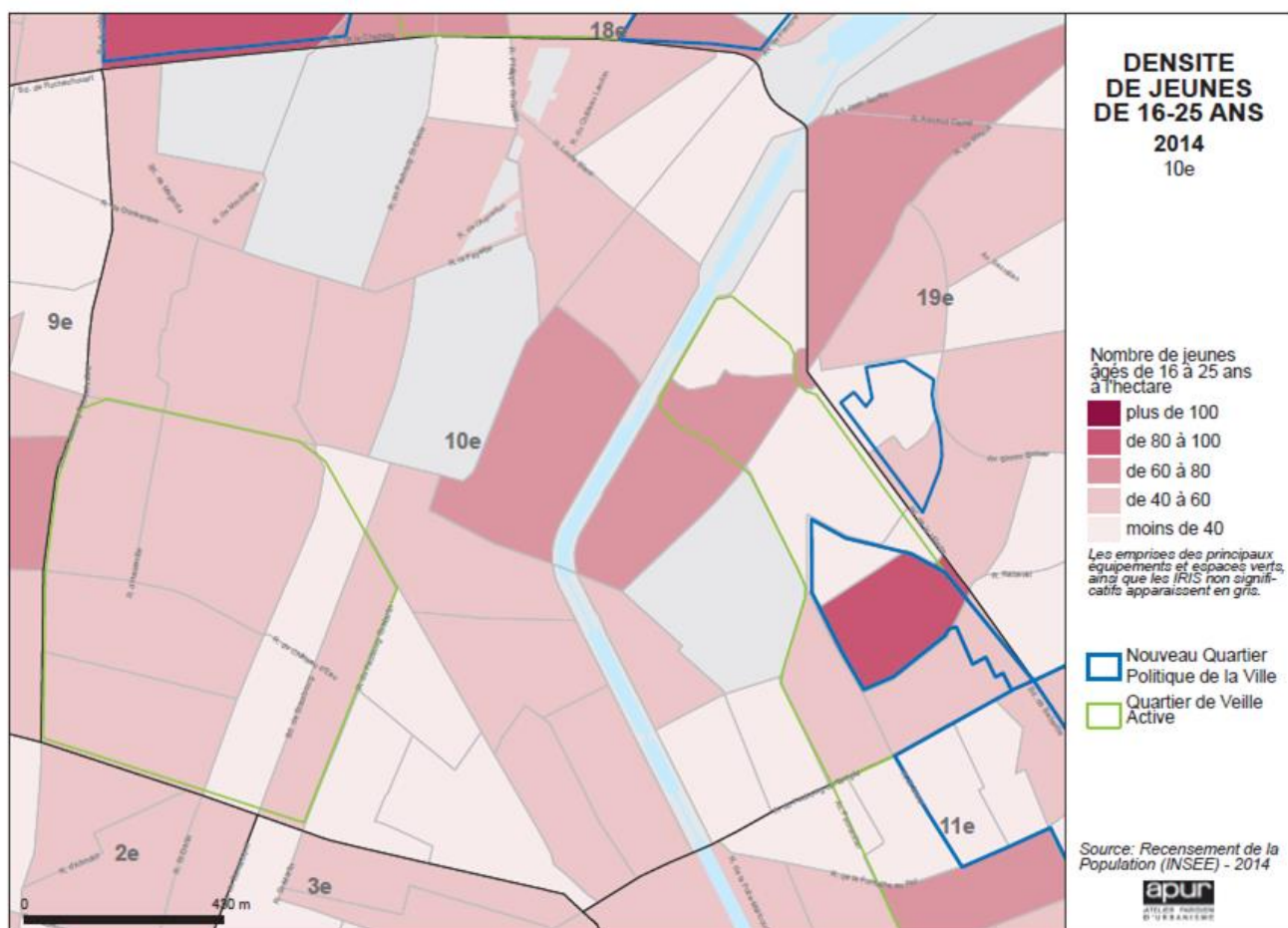
Chapitre	Indicateur	Effectif arrdt	% arrdt	% QPV	% parisien
2. Condition de vie 2.2 Logement	Jeunes de 16 à 25 ans qui habitent chez leurs parents	5 055	42%	58%	43%
	Dont jeunes de 16 -25 ans vivants dans une famille monoparentale	1 807	15%	24%	15%
	Jeunes de 16 à 25 ans vivants « seul » (seul, en couple avec ou sans enfants, ou en colocation)	6 939	58%	42%	57%
	Age moyen de la décohabitation	25,3		25	24,8
2. Condition de vie 2.3 Précarité	Revenu médian par UC – Référents de moins de 30 ans	24 285			24 138
	Jeunes bénéficiant de la CMU-C	1 053	17%	6%	17%
	Jeunes parents isolés	41	0%	2%	0%
	Jeunes de 0 à 19 ans vivants dans un foyer à bas revenus	3 705	20%	34%	19%

ANNEXE 2 - CARTES DE DENSITÉ DE LA POPULATION JEUNE DANS LE 10^{ÈME} ARRONDISSEMENT

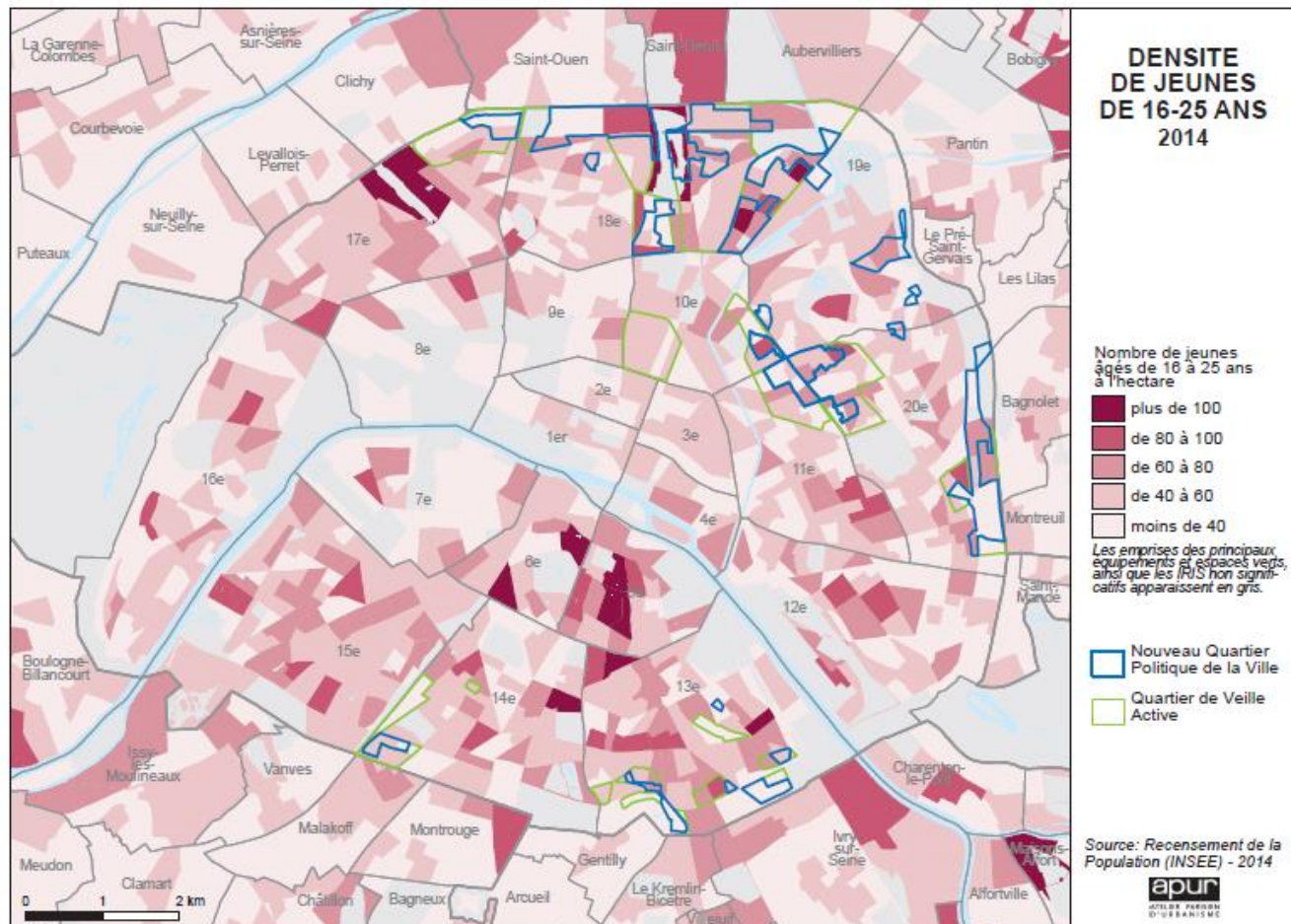
ET À PARIS

(DOCUMENT APUR)

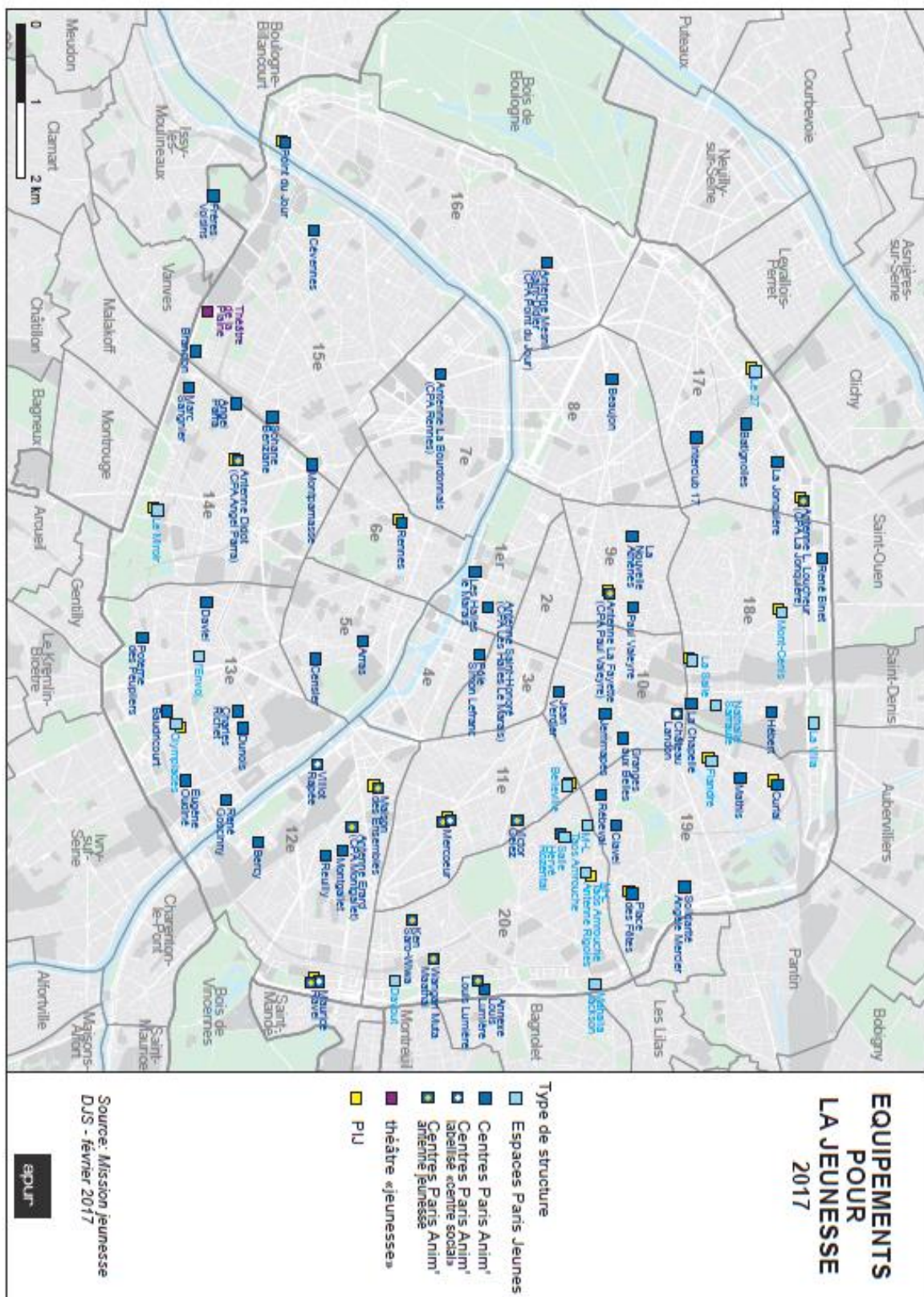
Dans le 10^{ème}



A Paris



ANNEXE 3 - CARTE DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX DÉDIÉS À LA JEUNESSE (SDJ)



ANNEXE 4 – LE CONTRAT DE VILLE 2015 – 2020

Dans le cadre de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la Ville de Paris et ses partenaires ont travaillé à l'élaboration du nouveau cadre contractuel définissant les axes d'intervention et les moyens mobilisés au profit des quartiers populaires parisiens : le Contrat de Ville 2015-2020, lequel sera décliné en projets de territoire pour chacun des quartiers parisiens concernés. Ces projets de territoire seront présentés au Conseil de Paris fin 2015.

Le Contrat de Ville 2015-2020 : Trois axes d'intervention stratégique

Le 1^{er} axe – « **Accompagner les parcours et prévenir les ruptures** » – détaille les ambitions des partenaires en matière de construction de trajectoires éducatives et scolaires, de sécurisation des parcours d'insertion et d'emploi et de prévention des situations de précarité, en amont du traitement social de l'exclusion. L'accès aux droits pour tous y est réaffirmé fermement comme un levier de citoyenneté.

Le 2^{ème} axe - « **Vivre sa ville et son quartier** » - entend favoriser l'appropriation par les habitants de leur environnement, en faisant des espaces publics et collectifs des espaces communs, lieux d'échanges, de partages et de lien social, et en facilitant leur accès à l'offre – importante - de services (culturels, sportifs, linguistique, de santé...), tant parisienne que locale, notamment pour les publics qui en sont les plus éloignés.

Enfin, ces quartiers, espaces de vie, doivent également être des espaces d'activité et de travail pour leurs habitants. C'est l'enjeu du 3^{ème} axe – « **Dynamiser les quartiers dans la ville** » - qui se fixe pour objectifs de promouvoir la mixité sociale et de poursuivre le développement des quartiers populaires, par la requalification du tissu urbain et du bâti, le soutien aux commerces et à la création d'activités par et pour les habitants de ces quartiers, en les ancrant dans la géographie métropolitaine.

ANNEXE 5 – CARTE DES QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE ET DES QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE DU 10^{ÈME}





VILLE DE PARIS

Sous-direction de la jeunesse

**25 boulevard Bourdon
75004 Paris**

www.paris.fr